

Juillet
2012

***Renforcer la dimension
internationale
de la recherche
sur la concertation
dans le domaine
de l'environnement ?***

***Séminaire international
12 et 13 avril 2011
Wadham College, Oxford***



Ce document est issu du séminaire *Research on Public Participation in Environmental Making: Approaches, contexts, stakes and Perspectives across Borders Workshop*, qui s'est tenu à Oxford (Royaume-Uni), les 12 et 13 avril 2011. Le séminaire a été financé par le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre du programme de recherche Concertation Décision Environnement.

Le comité d'organisation de ce séminaire était composé de Marie-Christine BAGNATI (MEDDE), Bernard BARRAQUE (AgroParisTech), Cécile BLATRIX (AgroParisTech), Albane GASPARD (Ademe), Pieter LEROY (Nijmegen University, Pays-Bas), Laurent MERMET (AgroParisTech), Laurence MONNOYER-SMITH (UTC) et Judith RAOUL-DUVAL (zogma).

Le site Internet www.concertation-environnement.fr présente toutes les informations sur les activités du programme Concertation Décision Environnement.

**Collection « Références » de la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI)
du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)**

Titre du document :	Renforcer la dimension internationale de la recherche sur la concertation dans le domaine de l'environnement ?
Directeur de la publication :	Laurent Tapadinhas
Rédactrice en chef :	Sylvie Dreyfus
Auteurs	Marie-Christine Bagnati, Cécile Blatrix, Laurent Mermet et Judith Raoul-Duval
Coordination éditoriale :	Marie-Christine Bagnati
Réalisation :	lasouris.org
Date de publication :	Juillet 2012

Ce document n'engage que ses auteurs et non les institutions auxquelles ils appartiennent.
L'objet de cette diffusion est de stimuler le débat et d'appeler des commentaires et des critiques.

Concertation Décision Environnement (CDE) est un programme de recherche du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), piloté par la Direction de la Recherche et de l'Innovation (CGDD/DRI) avec la participation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

L'un des objectifs du programme est de comprendre le fonctionnement et les enjeux des processus de concertation mis en œuvre dans le domaine de l'environnement. Il est aussi d'analyser leurs évolutions et de susciter un retour d'expériences pour en améliorer les méthodes. Il vise aussi à mieux comprendre comment les thématiques de l'environnement renouvellent les interactions entre concertation et décision. Comme tous les programmes incitatifs de recherche conduits par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Concertation Décision Environnement concourt à faire progresser les connaissances et à éclairer les politiques publiques.

La première phase du programme, qui portait sur la période 1999-2005, a permis de relancer les recherches en sciences sociales dans le domaine de l'environnement et d'initier des travaux dans le champ, alors novateur, de la concertation. En 2008 et 2009, deux nouveaux appels à projets ont été lancés, avec des objectifs plus centrés sur l'analyse, la critique et l'évaluation de la concertation. Ils mettent également l'accent sur le renforcement de l'interdisciplinarité et le développement de la dimension européenne et internationale des recherches, en encourageant une approche comparative des pratiques de concertation.

Pour élargir la réflexion sur l'internationalisation de la recherche sur la concertation dans le domaine de l'environnement, les instances du programme ont préconisé la tenue d'une rencontre scientifique internationale. Cette idée s'est concrétisée avec l'organisation, les 12 et 13 avril 2011 à Oxford (Royaume-Uni), d'un séminaire en collaboration avec la Smith School of Enterprise and the Environment de l'Université d'Oxford.

Le document qui suit présente les résultats de ce séminaire en tentant de répondre à la question : comment renforcer la dimension internationale de la recherche sur la concertation dans le domaine de l'environnement ?

SOMMAIRE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS	5
PROBLÉMATIQUES, THÉMATIQUES SCIENTIFIQUES ET FORMAT DU SÉMINAIRE	6
LE QUESTIONNEMENT DU SÉMINAIRE	7
1. Participation du public en matière d'environnement: regards croisés	9
A. L'évolution de la recherche et des pratiques de la participation environnementale au Royaume-Uni	9
B. France: paysage participatif et marché des biens savants	12
C. Discussion croisée des situations française et britannique	15
2. Les développements internationaux en matière de participation aux décisions environnementales: quelles perspectives de recherche?.....	17
A. Participation et environnement: un droit à participer établi au niveau international (Convention d'Aarhus).....	17
B. Comment faire de la bonne comparaison? L'exemple de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau	19
C. Les technologies de l'information et de la communication, moteurs de changement dans la concertation et dans la recherche sur la concertation.....	22
3. Brainstorming sur des thèmes de recherche à développer.....	25
A. Approche sociologique de la participation.....	25
B. Institutionnalisation de la participation	25
C. Action environnementale et mouvements sociaux.....	26
D. Démocratie multi-échelles et gouvernance environnementale.....	26
4. Débats théoriques, relations entre recherche et pratique, et perspectives pour l'évolution du champ de recherche	27
PERSPECTIVES	30
BIBLIOGRAPHIE	31
ANNEXES	34
Liste des participants	34
Programme du séminaire <i>Research on public participation in environmental making: approaches, contexts, stakes and perspectives across borders workshop</i>	36
Présentation du programme Concertation Décision Environnement	38

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

La pratique de la concertation est hautement dépendante (dans ses objectifs comme dans ses modalités) des façons particulières dont, dans chaque pays, s'élaborent les décisions en matière d'environnement (Quel cadre légal ? Quels enjeux et quelles structures politiques ? Quelle histoire de l'association du public aux décisions ?...). Il est donc logique que le développement des pratiques de la concertation prenne dans chaque pays des formes différentes.

Dans le même temps, certaines politiques se déploient dans des situations d'action multi-échelles (par exemple, les politiques climatiques de l'échelle mondiale à l'échelle locale), et s'insèrent dans des cadres légaux transnationaux (directives européennes, convention d'Aarhus¹), qui nécessitent de développer une pratique de la concertation qui déborde les frontières et met en relation des contextes différents. Le champ de la concertation est alors pris en tension entre d'un côté, les spécificités nationales et de l'autre, le développement de discours et de pratiques standardisés au niveau international.

Les recherches sur la concertation se trouvent prises dans la même tension entre d'une part, la nécessité de recherches « territorialisées » qui apportent une étude approfondie et fine de la concertation dans toutes ses spécificités nationales, locales, thématiques, etc., et d'autre part, des recherches « déterritorialisées », qui promeuvent des approches et des outils standards, plus ou moins détachés des contextes de leur mise en œuvre.

De plus, la concertation non seulement se développe de façon différente selon les pays et selon les échelles géographiques et organisationnelles où elle prend place, mais aussi évolue très rapidement au sein même de chaque contexte. Au cours des dix dernières années, par exemple, la situation a énormément changé en France dans le domaine de la concertation environnementale – cette dernière s'étant généralisée et progressivement institutionnalisée, jusqu'à devenir un champ de recherche en soi. Les enjeux pour la recherche évoluent donc, eux aussi, rapidement. L'un des objectifs du séminaire était ainsi de s'intéresser à la dimension internationale des recherches, tout en prenant en compte le caractère très évolutif et dynamique du champ de la concertation.

Dans la perspective ainsi définie, le séminaire visait d'une part à favoriser les échanges entre les chercheurs français (en particulier ceux qui étaient engagés dans le programme Concertation Décision Environnement) et les chercheurs conduisant des recherches territorialisées dans d'autres pays, et d'autre part à intensifier la participation et la contribution de ces derniers à l'échange d'idées déterritorialisées qui puissent accompagner le développement de la participation à l'échelle internationale.

La contribution du séminaire à la valorisation des recherches du programme Concertation Décision Environnement revêt donc plusieurs aspects. Il s'agit :

- d'identifier des thèmes nouveaux et des partenariats possibles pour aider les équipes françaises à lancer de nouvelles recherches, plus internationales, sur la concertation dans le champ de l'environnement,
- de faire le lien entre les dimensions internationales de la recherche sur la concertation en environnement et les enjeux internationaux que rencontrent les politiques publiques dans le développement de dispositifs multi-échelles et dans la mise en œuvre des engagements européens ou internationaux en matière de participation du public à la décision environnementale,
- d'apporter aux équipes françaises qui travaillent sur la concertation dans le domaine environnemental des éléments utiles pour développer des recherches à l'échelle internationale et des pistes pour de nouveaux développements de leurs travaux et de nouveaux partenariats.

1. <http://www.unece.org/env/pp/welcome.html>

PROBLÉMATIQUES, THÉMATIQUES SCIENTIFIQUES ET FORMAT DU SÉMINAIRE

L'expérience des échanges entre chercheurs de différents pays sur la concertation montre que le principal risque est de déboucher sur une discussion triviale qui compare de façon stéréotypée et non structurée différents contextes nationaux. Pour éviter ce travers, plusieurs partis ont été retenus afin de cadrer la discussion :

- limiter le nombre de nationalités présentes ; la solution choisie a été de centrer le séminaire sur un dialogue franco-britannique, en limitant le nombre d'invitations de chercheurs d'autres pays ; ce choix a permis, dans le temps d'un séminaire : de se faire une meilleure idée des contextes nationaux respectifs, de décrire le développement des pratiques de concertation, d'appréhender la manière dont se développent et se structurent les recherches sur la concertation dans chacun des deux principaux pays étudiés, d'appréhender la diversité d'approches et de perspectives sur la concertation chez ceux qui travaillent sur le thème dans chacun des pays ;
- organiser les discussions les plus ouvertes du séminaire autour d'un nombre restreint de problématiques clairement définies (voir infra) ;
- limiter le champ thématique des recherches présentées à celui de l'environnement ;
- donner une place claire à la présentation de recherches comparatives par lesquelles les chercheurs ont déjà pris en charge de manière approfondie la mise en regard de situations nationales différentes.

Ce sont ces principes d'organisation qui ont structuré la préparation et le déroulement du séminaire.

Un format donnant la priorité aux échanges

Le séminaire a rassemblé durant deux journées pleines une vingtaine de chercheurs français, une douzaine de chercheurs britanniques, et quelques chercheurs d'autres nationalités (voir en annexe la liste des participants). L'identification et la sélection des participants et intervenants ont été réalisées par un comité de pilotage composé des membres du bureau du programme Concertation Décision Environnement et de membres de son conseil scientifique (voir en annexe la liste des membres).

Le séminaire a eu lieu à l'Université d'Oxford, au Wadham College. Il s'est déroulé en langue anglaise et a combiné :

- des présentations de synthèses sur le développement de la concertation et sur le développement des recherches sur ce sujet en France et en Grande-Bretagne,
- des présentations sur le développement de la concertation au niveau supranational et sur les difficultés que rencontrent les politiques publiques dans ce domaine,
- la présentation de recherches comparatives,
- des temps importants de discussions et d'échanges à partir de ces différentes présentations,
- un travail en ateliers, avec des groupes constitués, afin de mêler des chercheurs et des praticiens, impliqués ou non dans le programme Concertation Décision Environnement, et avec au moins deux nationalités représentées,
- une synthèse des deux journées.

Le présent rapport comporte quatre parties. La première, fondée essentiellement sur les exposés et les discussions de la première demi-journée, présente et compare le paysage d'ensemble des deux côtés de la Manche, à la fois en matière de concertation environnementale et pour ce qui est des recherches qui lui sont consacrées. La seconde partie s'appuie sur les présentations et les discussions de la seconde demi-journée du séminaire, pour cerner un certain nombre d'enjeux liés à l'internationalisation de la concertation en matière d'environnement, notamment à travers la convention d'Aarhus et la mise en œuvre participative de politiques environnementales européennes. La troisième partie reprend quelques-unes des réflexions très riches échangées lors du séminaire, notamment au cours de sa deuxième journée de travail, sur les enjeux théoriques et les évolutions.

LE QUESTIONNEMENT DU SÉMINAIRE

Trois problématiques, déclinées en une série de questions clés, ont guidé les travaux du séminaire.

1• L'internationalisation des recherches: enjeux et ressources

- Quelles demandes présentées à la recherche peuvent découler des dispositifs de politique publique et des engagements en matière de concertation sur l'environnement ?
- Quels sont les enjeux pour les politiques publiques de l'internationalisation des recherches sur la concertation en environnement ?
- Comment articuler les deux approches de recherche complémentaires que constituent (a) l'approfondissement de recherches territorialisées et les échanges entre elles et (b) le développement de cadres d'analyse, d'outils et de travaux qui se présentent d'emblée comme transnationaux ?
- Quels concepts et quelles méthodes peut-on mobiliser pour renforcer les recherches internationales sur la concertation ? Dans quel sens peut-on les développer davantage dans les travaux à venir ?
- Comment favoriser le développement de travaux bi- ou multi-nationaux ?

2• Les enjeux de la concertation pour les politiques publiques et, plus généralement, pour l'action environnementale

- Comment s'est développée la concertation au plan national en matière d'environnement ?
- Quelle place cette concertation a-t-elle prise au fil du temps dans l'action environnementale ?
- Comment s'est développée, au plan national, la recherche sur la concertation en matière d'environnement, et comment a-t-elle contribué au développement des pratiques ?
- Quelles évolutions en cours et quelles perspectives peuvent permettre de cerner de nouveaux enjeux pour la recherche et pour l'action publique ?
- Quelles spécificités et quelles places y a-t-il pour le champ de l'environnement dans le développement des pratiques et des recherches en matière de concertation ?

3• Ressources théoriques pour les comparaisons et les recherches transnationales

- Quelles théories et concepts diverses disciplines apportent-elles pour structurer les comparaisons internationales ou les approches supranationales en matière de concertation ?
- Quels enseignements et quelles perspectives tirer à partir des recherches comparatives de la dernière décennie ?
- Quels courants de pensée prévalent dans l'un et dans l'autre pays ? Peuvent-ils s'enrichir ? Peut-on identifier des liens entre contextes nationaux et développement de différents courants théoriques ?

1. PARTICIPATION DU PUBLIC EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT : REGARDS CROISÉS

L'évolution parallèle des dispositifs de participation, et de la recherche à leur sujet, a été mise en évidence par les deux présentations effectuées par Jason Chilvers pour la Grande-Bretagne et Cécile Blatrix pour la France, puis par la discussion approfondie qui s'en est suivie.

Il n'existe pas d'équivalent du programme Concertation Décision Environnement en Grande-Bretagne. En revanche, il y existe d'une part un champ de recherche spécifique sur l'environnement (*environmental studies*) dont la reconnaissance est mieux établie qu'en France. Il y existe d'autre part une ou des communautés épistémiques autour de la participation du public aux décisions en matière d'environnement. Elles font intervenir des chercheurs, des praticiens, des pouvoirs publics et des associations.

Ces communautés fonctionnent de façon relativement cloisonnée et sont chacune comme emboîtée dans son contexte national respectif. Une des raisons pourrait tenir au fait que le marché émergent de la participation, tel qu'analysé par Nonjon (2006) et par Carson et Hendriks (2008) reste national dans les deux cas.

Les échanges ont porté à la fois sur l'évolution de la pratique de la concertation et sur celle des recherches dans ce domaine. En dépit des différences importantes dans les contextes nationaux, ils ont mis en évidence de nombreuses convergences, mais aussi des divergences significatives.

A. L'évolution de la recherche et des pratiques de la participation environnementale au Royaume-Uni²

Jason Chilvers (*University of East Anglia*) a débuté dans le domaine de la participation en 1999, dans le cadre de travaux sur les processus délibératifs et les démarches d'évaluation qui y sont liées. Il s'est en particulier intéressé aux critères normatifs d'évaluation de la concertation. Actuellement, il travaille sur une analyse plus critique de la concertation.

L'exposé présenté lors du séminaire est basé sur deux études traitant de la participation dans le domaine de l'environnement au Royaume-Uni, l'une en 2003 et l'autre en 2009, qui analysent la construction récente d'une nouvelle catégorie d'experts et d'expertises en matière de concertation.

Les approches qui ont dominé la recherche sur la participation peuvent être schématisées en trois grandes vagues :

- 1• Le développement rapide dans les années 1990 de méthodes participatives et de diffusion de pratiques.
- 2• À la fin des années 1990, l'évaluation de la qualité et de l'efficacité de la participation du public devient progressivement centrale dans la recherche et la pratique.
- 3• À partir du milieu des années 2000, le développement de formes de recherche plus critiques et réflexives sur la participation qui y est appréhendée comme un objet d'études en soi, tenant compte du contexte politique, des objectifs, des présupposés, de la construction de relations de pouvoir et des autres dimensions de la participation.

Ces trois phases ne se succèdent pas de façon linéaire et restent souvent présentes simultanément.

2. Ce paragraphe s'appuie sur la présentation de Jason Chilvers, University of East Anglia.

Le Royaume-Uni serait marqué par un manque d'expérience historique dans la participation du public et une culture politique de l'expertise dont la légitimité à s'exprimer serait peu mise en cause.

Au cours des quinze dernières années, c'est donc un tournant majeur qui aurait eu lieu, au moins dans les discours, en termes de développement de l'innovation et d'institutionnalisation de la participation du public. Le Royaume-Uni commence à développer ce type de pratiques et à acquérir une position reconnue sur certains aspects de la participation du public.

L'histoire de la participation au Royaume-Uni remonte cependant plus loin que les années 1990.

À la fin des années 1960 et durant les années 1970, la participation a connu un fort développement au niveau local, notamment pour les questions de planification urbaine (« *community planning* ») à différents niveaux. Ce développement a été stoppé au cours des années Thatcher.

Durant les années 1980 et 1990, la tendance dominante dans la recherche sur les processus de décision dans le domaine de l'environnement est une approche technocratique qui insiste sur une communication unilatérale avec le public. Elle a été qualifiée de « modèle du déficit » par Brian Wynne (1991) : *deficit model of public understanding of science*. Selon ce modèle, la résistance du public et l'action en ce qui concerne les enjeux liés à l'environnement et les questions scientifiques et techniques sont dues à une incompréhension de la part du public. Le soutien et l'adhésion du public pourraient donc être obtenus grâce à une meilleure communication. La principale prescription formulée à l'attention des pouvoirs publics est alors de développer une meilleure communication de la part des experts vers le public.

Depuis le milieu des années 1990 et jusqu'en 2005, une nouvelle vague de recherches en matière de participation du public se dégage. Elle met l'accent sur un « *two ways dialogue* » et promeut les pratiques délibératives en développant des méthodes innovantes dans un contexte de crise de l'expertise et de mise en cause du discours technocratique, qu'il s'agisse des OGM ou des tentatives pour résoudre les questions de la gestion des déchets dangereux. Les enjeux sur lesquels porte la participation du public semblent changer : développement soutenable et changement climatique deviennent des enjeux centraux, sur fond de crise de confiance dans la science. Ceci conduit à des tentatives pour repenser la participation du public, qui devient un thème investi par le New Labour avec le développement d'un programme en matière de renouvellement démocratique (*democratic renewal*) et d'inclusion sociale. Cette évolution touche les secteurs de l'environnement, de la gestion des risques environnementaux, des déchets, etc. Un accent est mis sur les débats de valeur, à travers le développement de deux grandes formes de participation, les deux étant marquées par une recherche de l'accord et du consensus :

- une approche basée sur les parties prenantes (*stakeholder based*) qui tente d'impliquer les acteurs intéressés ou affectés par les sujets débattus, avec la médiation des conflits, les méthodes de résolution des conflits, etc. ;
- les approches en termes de délibération (*public deliberation*) : jurys de citoyens, conférences de consensus, focus groups, etc.

Cette période est aussi marquée par une évolution vers des recherches participatives et qualitatives.

L'étude réalisée par Jason Chilvers dans le cadre de son doctorat (Chilvers, 2004-2008) a permis d'élaborer une cartographie de la communauté épistémique qui a développé une recherche autour de ces deux nouvelles approches dominantes. Ce travail a été rendu possible grâce à une importante mobilisation de la recherche à travers le Research Council dans les années 1990.

Les praticiens étaient principalement des facilitateurs indépendants travaillant dans le cadre de petites compagnies ou d'ONG qui proposaient du conseil et de l'aide à la décision au gouvernement et à l'industrie, là où les décideurs n'avaient pas encore développé leurs propres compétences en la matière. Ce type d'exercice a également été réalisé pour le rapport Sustainable participation? *Mapping out and reflecting on the field of public dialogue on science and technology* (Chilvers, 2010).

Ce rapport commandité par le Sciencewise-ERC³ à Jason Chilvers et publié en 2010 dresse une analyse du champ du « public dialogue » qui va au-delà de la collection d'études de cas et de bonnes pratiques et qui analyse les structures et contextes qui façonnent la gouvernance participative. Les résultats s'appliquent principalement aux domaines de la science, de la technologie et de l'environnement, mais pourraient être généralisés à d'autres secteurs selon l'auteur⁴.

De 2005 à aujourd'hui, une phase différente semble s'amorcer avec une évolution vers l'institutionnalisation et la professionnalisation de la participation du public (développement d'une industrie du public engagement, seconde vague de recherches impliquées dans la pratique, l'institutionnalisation de la participation elle-même), avec un deuxième tournant en faveur de l'implication du public en matière de science et de technologie. Si une diversification est observée dans les pratiques, certains schémas sont récurrents (*pattern*): avec une évolution vers des processus de délibération au sein de petits groupes impliquant des citoyens « innocents », mais aussi un mouvement de rééchelonnement inverse (*scale up*) tentant d'impliquer plusieurs centaines de personnes au même moment dans la même pièce, avec également un recours à la participation « en ligne ».

Ce qui s'est passé à travers ce mouvement pour rendre les sciences transparentes en amont de la décision et de l'action publique a cependant été instrumentalisé par les institutions compétentes qui parviennent souvent à utiliser la participation du public pour obtenir simplement une forme de consentement de sa part sur des enjeux controversés ou des technologies émergentes.

Le diagramme suivant représente les différentes catégories d'acteurs qui investissent ce thème et les relations qu'ils entretiennent au sein de quatre principaux domaines: recherche, orchestration, coordination et mise en œuvre.

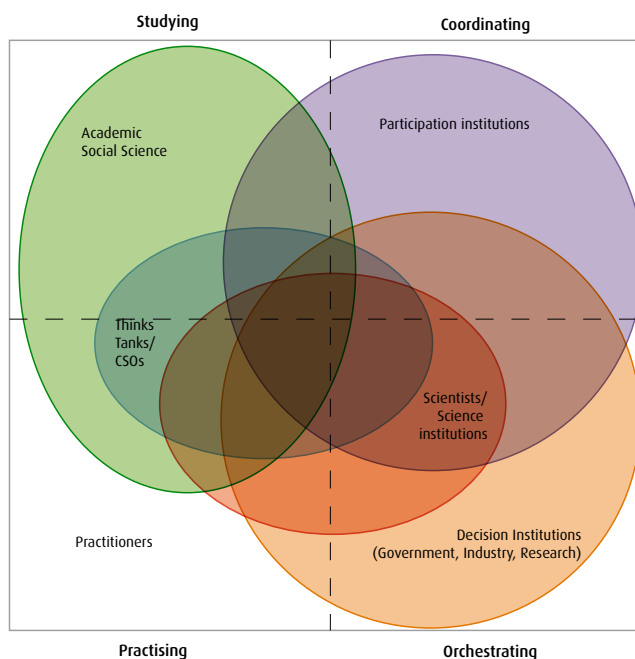


Illustration 1: orchestrating, practising, studying, coordinating. (Chilvers, 2010)

Depuis 2005, de nouveaux acteurs apparaissent dans le champ de la participation, et en particulier dans celui des institutions de participation du public qui œuvrent notamment à professionnaliser la participation.

3. Le Sciencewise Expert Resource Centre for Public Dialogue in Science and Innovation (Sciencewise-ERC) mis en place par le Gouvernement en mai 2008 vise à développer la capacité des pouvoirs publics à conduire un dialogue de qualité et à s'assurer que les meilleures méthodes sont utilisées dans le cadre des politiques publiques futures. Il fait suite à un programme (Sciencewise Programme) initialement mis en place en 2005, qui s'inscrivait lui-même dans un plan d'investissement en faveur de la science et de l'innovation sur 10 ans (2004-2014), qui a été développé à la suite du rapport *Policy Through Dialogue* du Council for Science and Technology's Policy de 2005, qui recommandait de développer une « corporate memory » sur les conditions d'un dialogue réussi (Chilvers, 2010 : 4).

4. Ce rapport est disponible sur le site du Sciencewise-ERC : <http://www.sciencewise-erc.org.uk/>

Pour résumer le paysage actuel en Grande-Bretagne, il est notamment observé que :

- sur le plan pratique, des institutions décideuses sont maîtres d'ouvrage de la participation et confient la conception et la mise en œuvre des processus de concertation à des maîtres d'œuvre externes ;
- sur le plan de la recherche, une évolution du rôle des chercheurs passant de la participation à des expériences innovantes à une posture plus critique et distanciée par rapport aux pratiques de concertation ;
- une ouverture récente à l'égard d'autres types de processus qui existent déjà, mais sont aujourd'hui de plus en plus reconnus en pratique : les délibérations publiques invitées (*invited macro public deliberation*) à une échelle plus large que ne le sont les processus de concertation habituels liés aux projets, les délibérations conduites par des groupes de citoyens eux-mêmes, ou les formes non-invitées d'engagement (*non-invited deliberations*) qui ne sont pas formalisées institutionnellement.

Finalement, trois tendances émergent dans un contexte de climat politique et économique en transformation, où les arguments basés sur l'idée d'efficacité sont au premier plan ; la participation du public ne pouvant être la priorité dans de telles circonstances.

- une évolution vers des processus en ligne qui sont supposés être plus efficaces ou plus efficaces ;
- une tendance à prendre en considération un ensemble plus divers d'espaces d'engagement, en tenant compte du fait qu'il existe une multitude de formes de participation qui se renforcent mutuellement. Ceci est une façon plus élaborée de comprendre la participation du public que l'est la vision centrée sur un seul type de processus ou d'événement. Il s'agit de penser le design institutionnel le plus adapté : un passage d'une approche centrée sur l'engagement comme une fin en soi, à une vision de l'engagement comme un moyen pour atteindre une fin, dans le cadre de mécanismes plus généraux mis en place par les pouvoirs publics, avec une volonté de coproduire et d'expérimenter collectivement de nouveaux types de relations entre sciences, société et politique ;
- une évolution, évoquée plus haut, vers un type de recherche plus critique et plus réflexive. Cette dernière tendance constitue notamment une réaction à l'appropriation de la participation du public par des institutions pour des raisons instrumentales. Tout se passe comme si les organismes, les communautés scientifiques et les institutions en charge des politiques publiques n'avaient pas pris en compte les dialogues publics et avaient désormais cadré les formes de dialogues selon leurs propres cultures et visions du monde.

C'est dans cette perspective réflexive et critique qu'une série de séminaires impliquant des praticiens et des décideurs a été récemment conduite pour faire le point sur l'état du domaine⁵.

B. France⁶ : paysage participatif et marché des biens savants

Quelques éléments de contexte doivent être rappelés en ce qui concerne la question environnementale en France. L'existence d'une politique publique en la matière, liée aux grandes mobilisations environnementales des années 1960 et 1970, est encore récente ; l'environnement en tant que champ de recherche n'a pas la même légitimité en France que les environmental studies dans les pays anglo-saxons. Le contexte français est également marqué, comme l'ensemble des démocraties occidentales, par un contexte de « crise de la démocratie représentative » dans lequel s'inscrit le développement de dispositifs participatifs conçus comme une manière de renouveler le rapport gouvernants-gouvernés. Dans ce contexte, c'est sur le domaine de l'environnement que le « droit à participer » va se développer et s'institutionnaliser.

Du point de vue de la recherche, un lien étroit est observé entre la manière dont le paysage participatif se structure progressivement, tout particulièrement sur les questions d'environnement, et la production savante sur le sujet qui nourrit et inspire, et contribue ainsi à l'expérimentation de nouveaux dispositifs.

5. <http://www.uea.ac.uk/env/esrcsems> ; ce séminaire constitue une porte d'entrée intéressante pour le lecteur dans les débats britanniques sur le sujet.

6. Ce paragraphe s'appuie sur la présentation de Cécile Blatrix, AgroParisTech.

Trois périodes peuvent être schématiquement distinguées.

1. Une première période, jusqu'à la fin des années 1960, est caractérisée par une conception stricte de la démocratie représentative où la seule forme, à la fois nécessaire et suffisante, de participation du public est l'élection. Une association des acteurs concernés à l'élaboration des décisions existe à travers des arènes institutionnalisées et non publiques de négociation, mais de façon très inégale selon les secteurs d'action publique : c'est ce que Pierre Muller a bien montré à propos des politiques agricoles, et qu'il a nommé le « néo-corporatisme à la française » (Muller, 1984 ; voir aussi dans le domaine de l'eau : Le Bourhis, 2003).

2. Une seconde période, allant des années 1970 à la fin des années 1980, est marquée par l'émergence progressive d'espaces publics de délibération. Cette période est caractérisée par la rareté relative des dispositifs participatifs d'une part, et des travaux de recherche d'autre part. C'est encore une conception « stricte » de la démocratie représentative qui prévaut. L'enquête publique préalable aux projets susceptibles d'affecter l'environnement et les concertations dans le domaine de l'urbanisme constituent les seuls moments où la consultation du public est obligatoire pour certains projets, à un stade assez avancé du processus de décision. L'essentiel des analyses relève alors du droit et notamment du droit de l'environnement ; elles se centrent sur l'enquête publique et les procédures de concertation.

3. Les années 1990 et le début des années 2000 constituent une phase de fort développement, voire de prolifération des dispositifs et des travaux de recherche. La plupart de ces travaux sont centrés sur une expérience locale ou l'analyse d'un dispositif en particulier. Aux enquêtes publiques et concertations en matière d'urbanisme se sont ajoutés les débats publics organisés par la Commission Nationale du Débat Public, les conseils de développement, les conseils de quartiers, les référendums locaux. Ces dispositifs sont encadrés par des textes juridiques. Parallèlement, des techniques nouvelles sont expérimentées en dehors de tout cadre juridique et sont souvent promues par des travaux de recherche à caractère prescriptif qui peuvent prendre la forme de « modes d'emploi » ou de guides méthodologiques, émanant de chercheurs et/ou d'associations militant pour la démocratie participative ou l'un des dispositifs censés l'incarner⁷. C'est ainsi que sont récemment mis en avant les budgets participatifs et, de façon encore plus marquée, les conférences de citoyens inspirées par les conférences de consensus conduites au Danemark par le Bureau de la Technologie.

Ainsi, dans le tableau ci-après, nécessairement schématique, il est à noter que chaque nouvelle étape franchie est alimentée par l'analyse faite par la recherche du fonctionnement pratique des dispositifs. Le constat du caractère inégalement public des débats publics, investis de manières très différenciées selon les catégories d'acteurs et qui ne parviennent pas à mobiliser le « grand public », va ainsi largement nourrir la réflexion et l'expérimentation en vue de formes d'ingénierie participative permettant de toucher effectivement les plus démunis (budget participatif) ou les citoyens ordinaires (conférences de citoyens). Cette dernière piste est sans doute la plus en vogue en ce moment en France, avec de nombreuses expériences, non seulement à l'échelon national (conférence de citoyens sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture en 1998), mais également à l'échelon local, à l'initiative aussi bien d'entreprises privées que de collectivités territoriales. Un nouveau marché se développe ainsi pour l'expertise en matière de conférences de citoyens.

7. ADELS, *Conseils de quartier, mode d'emploi*, 2003 ; Anacej, *Comment créer son conseil d'enfants et de jeunes* ; Dominique Bourg, Daniel Boy, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2005.

Le tableau met en évidence le modèle dominant de participation qui caractérise chaque période. Cependant les nouveaux formats n'abolissent pas ceux qui préexistaient. Aujourd'hui, une sorte de patchwork participatif est en œuvre.

	Format dominant de participation	Principales difficultés révélées par les recherches
Sphères institutionnalisées de négociation	Comités de bassin Lieux de négociations institutionnalisés et non publics entre parties prenantes	Manque de transparence, absence de mécanismes de contrôle
Sphères publiques de délibération	Débat public (CNDP) Moments publics et ouverts (réunions publiques); aucune restriction à la participation	Public composé principalement de « représentants de fait » Difficulté à mobiliser certaines catégories de population (jeunes, plus démunis...)
Délibération en petits groupes	Conférences de citoyens construisant des représentants de la diversité des citoyens ordinaires représentants des générations futures?	Petit nombre de participants Impacts limités même si ces expériences se multiplient

La recherche contribue donc de façon active et tangible, bien que souvent déniée, à dessiner les contours et les contenus du paysage participatif français. L'activité et l'initiative des chercheurs constituent bien l'un des processus qu'il est possible d'identifier comme ayant concouru à l'émergence et au développement de la « démocratie participative », parmi lesquels le rôle des organisations internationales; des mouvements sociaux et des conflits environnementaux; des logiques de transfert et de mimétisme institutionnel (Blatrix, 2008). Les principales caractéristiques du paysage participatif peuvent être résumées comme suit :

- la participation du public en France est principalement organisée au niveau local et concerne surtout les questions d'environnement et de cadre de vie au sens large;
- les politiques publiques sont initiées en la matière au niveau local du fait du processus de décentralisation;
- il existe une diversité d'instruments inégalement institutionnalisés et développés;
- le postulat sous-jacent à l'ensemble de ces dispositifs est leur compatibilité avec la démocratie représentative. De fait, les outils sont souvent octroyés et à valeur consultative, mais cela ne les empêche pas de produire des effets qui peuvent tendre à la mise en cause de la logique représentative.

Du point de vue de la recherche, quelques caractéristiques saillantes peuvent être soulignées.

- Un manque de travaux fondés sur l'analyse empirique solide de la sociologie des participants et la difficulté d'avoir une approche globale, non limitée à l'étude d'un seul dispositif.
- L'absence d'évaluation des impacts effectifs des outils participatifs: les travaux d'évaluation sont focalisés sur la performance procédurale, au détriment d'une analyse des effets sur la décision et/ou la politique étudiée. La plupart de ces travaux proposent une approche par les dispositifs plutôt que par les processus, les conflits... Trop souvent les travaux donnent le sentiment d'analyser leur fonctionnement indépendamment de l'objet en discussion, du contexte politique local dans lequel il s'intègre et du temps long du processus de décision.
- Une tendance à surestimer la « demande sociale » et les possibles effets; sont observées les mêmes inégalités sociales dans la participation aux dispositifs participatifs que devant l'élection avec, ici, une vaste majorité de « non-participants ».

À la suite de Bernard Manin (2002), il est possible de parler d'une normalisation de l'approche normative dans les travaux sur la participation. Elle peut prendre par exemple la forme d'une place centrale donnée à telle procédure ou tel dispositif dont les qualités spécifiques sont soulignées. Un constat relativement similaire peut être fait à propos du champ de la recherche en matière de concertation dans le domaine de l'environnement. Alors que, dans les années 1980, les dispositifs de concertation étaient vus comme

des innovations expérimentales et souvent jugés de façon sévère par des sciences sociales qui tendaient à préférer la critique à la collaboration, « dans les années 1990, la scène a radicalement changé dans la mesure où les dispositifs de concertation sont devenus le modèle de référence de l'action publique. Les sciences sociales sont globalement entrées dans un mouvement d'apologie de la recherche de l'accord » (Mermet, 2006 : 81).

Plusieurs écoles de pensée sont présentes dans ce champ de la recherche ; citons en particulier l'influence des analyses inspirées d'Habermas, puis de Elster, qui vont donner lieu à des approches privilégiant l'analyse des discours et des arguments et la logique de la délibération. La notion de dialogisme telle qu'élaborée par Callon, Lascoumes et Barthe (2001), est également très présente ; récemment, plusieurs ouvrages proposent de prolonger cette perspective en lui donnant une dimension planétaire : démocratie écologique, démocratie globale... L'idée de développement durable inspire aujourd'hui un renouvellement de la réflexion. Pour la première fois, certains essais mettent en cause le système représentatif lui-même, comme inapte à prendre en charge certains enjeux environnementaux (voir par exemple Boutaud, 2007).

En guise de conclusion, l'environnement a constitué en France un terreau particulièrement fertile pour le développement de la concertation et de la participation du public. Il n'est pas sûr qu'en retour les enjeux environnementaux aient « profité » du développement de la participation qui semble de plus en plus perçue comme une fin en soi.

C. Discussion croisée des situations française et britannique

À la suite de ces deux présentations, de nombreuses similitudes entre la situation en France et en Grande-Bretagne peuvent être relevées : (1) le développement progressif, à peu près sur la même période, de la concertation environnementale comme champ de recherche spécialisé ; (2) la focalisation des travaux de recherche et des discours sur deux grands types de dispositifs (les débats publics et les « mini-publics »), qui ne représentent pourtant pas la diversité des dispositifs ; (3) le fait que la participation se professionnalise et qu'elle devienne une « industrie » à laquelle participe d'ailleurs un certain nombre de chercheurs ; (4) une certaine tendance à considérer que le développement de la concertation environnementale produit un meilleur environnement et produit plus de démocratie, et une certaine difficulté à intégrer l'analyse de la concertation dans une vision plus large des évolutions en matière d'environnement et de politique ; (5) le fait que France et Grande-Bretagne s'inscrivent toutes deux dans le même contexte européen et international. Au total, il est à noter que malgré des différences, les deux publics du séminaire partageaient visiblement de nombreuses interrogations et de nombreuses références, ce qui a permis un débat très riche.

Cependant, certaines différences méritent d'être soulignées. La plus frappante est sans doute le décalage chronologique : alors que l'évaluation de la concertation a été au centre des recherches en Grande-Bretagne depuis le début des années 2000, ce thème commence seulement à se développer en France⁸. Le développement de travaux critiques sur la concertation en Grande-Bretagne depuis un certain nombre d'années contraste avec la dominante apologétique qui marque les travaux français, malgré le soutien apporté depuis longtemps, au sein du programme Concertation Décision Environnement, aux travaux plus critiques (voir Séance 12 « Critiques de la concertation : amorcer le bilan à partir de 30 ans de recherches »⁹).

Une autre différence concerne la place des recherches sur l'environnement et la place de celles sur la participation. En Grande-Bretagne, les premières sont à la fois plus développées et reconnues qu'en France et les travaux sur la participation tendent à s'intégrer dans des mouvements de recherche sur l'environnement, les risques technologiques, la science. En revanche, le champ des recherches sur la participation ne fait pas l'objet d'une coordination aussi volontariste qu'aujourd'hui en France, et se présente plutôt comme une galaxie de groupes de recherches aux perspectives et aux sensibilités différentes.

8. Deux séances du séminaire permanent Concertation Décision Environnement ont été organisées sur ce thème les 26 juin 2002 et 10 juin 2009. Les comptes rendus des séminaires sont disponibles sur le site www.concertation-environnement.fr, rubrique « Les séminaires de CDE ». L'ouvrage de l'ADEME, *La concertation en environnement, éclairage des sciences humaines et repères pratiques*, Paris, 2011, aborde également le thème de l'évaluation.

9. Le compte rendu est disponible également sur le site Concertation Décision Environnement.

Il convient aussi de souligner qu'au sein de la Grande-Bretagne, les enjeux et les pratiques ne sont pas les mêmes en Angleterre, au Pays de Galles (exemple discuté au séminaire), en Écosse et en Irlande du Nord, la taille et des systèmes juridiques distincts pouvant créer des différences importantes.

Au-delà de l'identification des contextes, de leurs convergences et différences, la discussion a porté également sur l'arrière-plan théorique de l'évaluation de la participation.

La discussion a fait apparaître une tendance à une évaluation qui pense plus ou moins implicitement la participation comme un phénomène ayant une valeur intrinsèque, indépendamment de ce à quoi on participe. Or, est-il sûr que la participation soit, dans l'ensemble, une si bonne chose ? Plusieurs éléments apportés par les participants du séminaire viennent à l'appui de cette question.

Une des questions posées est l'atténuation éventuelle de la responsabilité des décideurs politiques lorsque la décision est prise de manière participative – atténuation qui n'est pas nécessairement positive pour la démocratie et l'environnement. Mais la critique la plus convergente, surtout émanant de participants britanniques, porte sur le fait que l'on en arrive à une pratique technicisée, très cadrée, de la participation. Le langage de la participation a ainsi été assimilé par les institutions de la science et de l'aménagement, mais sans déboucher sur une participation qui changerait profondément le mode réel de conduite des programmes et leur contenu. Du coup, dans le cadre de l'approche plus critique de la participation déjà évoquée, l'attention revient davantage vers les mobilisations citoyennes en faveur du changement.

Ce sentiment de la part de participants britanniques que la connexion entre participation institutionnalisée et mobilisations était plus forte en France, tandis qu'une conception très bureaucratique, voire technocratique, de la participation dominerait au Royaume-Uni, a laissé les participants français un peu sceptiques. Deux dimensions méritent d'être explorées pour comprendre les différences de trajectoires et de formes prises par la participation.

- Le contexte politique très spécifique dans lequel la participation semble s'être développée ces dernières années au Royaume-Uni a peu été étudié, mais semble pourtant devoir être pris en compte. En effet les travaux d'Involve¹⁰ suggèrent que la participation peut constituer un instrument d'accompagnement au désengagement de l'État sur un certain nombre de secteurs (une éventualité qu'il faut ajouter à la liste des dérives qui pourraient faire du développement de la concertation une évolution inquiétante plutôt que positive).
- La nature des liens entretenus entre participation instituée et recherche (instituée) dans le contexte français et la trop grande proximité de la recherche par rapport aux pouvoirs publics atténuent la perception de la participation comme technocratique. Nombre de chercheurs français, liés de multiples façons à la technostructure (État, maîtres d'ouvrage techniques, institutions de développement de la concertation...), seraient mal placés pour percevoir cette proximité.

La mise en parallèle de l'évolution des dispositifs d'une part, et des tendances de la recherche d'autre part, suggère clairement que les travaux de recherche contribuent à nourrir et à façonner l'évolution des institutions participatives.

Le développement, ces dernières années, d'un véritable marché et d'un champ de professionnels en voie de constitution autour de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des dispositifs participatifs (Nonjon, 2006) est significatif de la consolidation des institutions de concertation. Cette évolution pose aussi la question du rôle ambigu que peuvent jouer les sciences sociales elles-mêmes dans certains de ces processus.

L'analyse des liens entre sciences et gouvernance s'est longtemps limitée aux sciences dures : ce n'est que très récemment que des travaux en sciences sociales apparaissent sur ce point, avec une recherche sur les « *deliberative consultants* », la commercialisation de la démocratie délibérative, et des réflexions sur le rôle des sciences sociales dans le public dialogue : travaux émergents très récemment sur ces questions en France et au Royaume-Uni.

10. <http://www.involve.org.uk/>

2. LES DÉVELOPPEMENTS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE PARTICIPATION AUX DÉCISIONS ENVIRONNEMENTALES: QUELLES PERSPECTIVES DE RECHERCHE ?

Après avoir croisé perspectives britanniques et françaises, le séminaire s'est tourné vers les développements en matière de concertation qui s'inscrivent à des degrés divers au niveau supranational. La discussion a été introduite par trois présentations proposant autant d'entrées différentes dans le sujet.

Étienne Ballan a présenté la Convention d'Aarhus et ses enjeux actuels ; Pieter Leroy a exposé une recherche sur la dimension participative de la directive-cadre européenne sur l'eau ; enfin, Bernard Reber a fait état de recherches conduites au plan international sur l'incidence sur la participation des développements actuels en matière de technologies électroniques d'information et de communication.

A. Participation et environnement : un droit à participer établi au niveau international (Convention d'Aarhus)¹¹

Il convient en premier lieu de rappeler que la convention d'Aarhus constitue un droit établi à l'échelle internationale, mais dont l'application, qui va engager des conceptions parfois différentes de la participation, est organisée pour l'essentiel à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la Convention, la participation du public repose sur trois « piliers » : le droit d'accès à l'information (articles 4 et 5), le droit de participer à l'élaboration des décisions (articles 6 à 8) et le droit d'accéder à la justice (article 9). Les États-Parties à la Convention s'engagent à assurer ces trois droits concomitants dans leurs procédures internes en matière de décision touchant à l'environnement. En ce qui concerne le droit à la participation, l'objectif est d'éviter une participation « fictive » (Lador, 2005). Ainsi la participation doit être mise en place dès le début du processus de décision, quand toutes les options sont encore ouvertes. Elle doit se dérouler dans des délais suffisants, le public devant pouvoir accéder gratuitement aux informations pertinentes. Les résultats de la participation doivent être pris en compte dans la décision, la traduction étant laissée à l'appréciation des États signataires.

En France, après son approbation par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002, le décret du 12 septembre 2002 a porté publication de la convention. Mais les principales obligations en la matière découlent aujourd'hui de la réglementation européenne.

La Communauté européenne, signataire de la convention dès 1998 et l'ayant approuvé par décision du Conseil le 17 février 2005, a adopté une Directive le 28 janvier 2003 portant sur l'accès à l'information en matière d'environnement, renforçant les obligations issues d'une première directive sur ce sujet adoptée le 7 juin 1990.

Une seconde directive du 26 mai 2003 concerne la participation du public pour certains plans et programmes. Elle modifie deux directives existantes : la directive « étude d'impact » (85/337) et la directive relative aux installations classées (96/61). Ainsi le parti pris au niveau européen a été de modifier graduellement des directives existantes plutôt que de refaire une directive générale traitant spécifiquement de la question (Istasse, Colon, 2005).

¹¹. Ce paragraphe est basé sur la communication d'Étienne Ballan et la discussion qui s'en est suivie.

Une caractéristique particulièrement intéressante de la Convention d'Aarhus est son mécanisme de compliance prévu à l'article 15. Il a fait l'objet de nombreuses analyses et commentaires, surtout dans le champ juridique. Ce mécanisme est assez exceptionnel du point de vue des ONG (Keister, 2005) puisqu'elles peuvent nommer des candidats au comité de conformité aux dispositions de la convention (compliance committee) (comme les Parties) et elles peuvent assister en tant qu'observateurs aux réunions du comité; des ONG ou des individus peuvent participer aux discussions du Comité. Et surtout, ce mécanisme de compliance peut être déclenché par le public (au sens de l'article 2.4 de la convention)¹². C'est-à-dire que n'importe quel membre du public ou n'importe quelle ONG peut demander à ce que des décisions d'un État qui ne respecteraient pas le droit à la participation établi par la convention soient examinées par un comité indépendant de huit membres.

Une seule disposition de la convention d'Aarhus concerne directement la participation à l'échelle internationale: au terme de l'article 3.7, « Chaque Partie œuvre en faveur de l'application des principes énoncés dans la présente convention dans les processus décisionnels internationaux touchant l'environnement ainsi que dans le cadre des organisations internationales lorsqu'il y est question d'environnement ». Pour aider les Parties à appliquer cet article, la convention a mis en place un groupe d'experts puis un groupe de travail dédié, qui ont notamment élaboré des lignes directrices (dites « Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les Instances Internationales »¹³) adoptées en mai 2005 lors de la 2^e réunion des Parties à Almaty.

Dans son intervention, Étienne Ballan, qui préside ce groupe de travail, indique que la participation à l'échelle internationale bénéficie aujourd'hui d'une dynamique plutôt favorable; au-delà des 43 pays de la zone Europe de l'ONU qui ont déjà adhéré, d'autres pays comme l'Inde ou le Cameroun s'intéressent à la convention. Il met en évidence cependant trois évolutions et enjeux dans la mise en œuvre de la convention importants à considérer dans les recherches sur la concertation.

- Pour la convention, le public invité à participer représente aussi bien des membres du public que les organisations de la société civile. Mais dans la pratique actuelle de la convention, la participation du public semble de plus en plus souvent assimilée simplement à la participation des ONG environnementales, comme si celles-ci représentaient le public. Le modèle néo-corporatiste d'une participation restreinte à des stakeholders plus ou moins institutionnalisés s'impose à toutes les échelles, qu'elles soient internationales, nationales (exemple français du « Grenelle ») ou locales. Cette évolution pose un double problème, d'une part en risquant de couper les ONG de leurs origines protestataires, militantes ou expertes, et donc de l'expression plus ou moins directe des préoccupations du public, d'autre part en masquant des changements par lesquels les décisions les plus importantes se déplacent en dehors des instances mêmes où les ONG sont invitées à siéger au nom de la concertation. Pour Étienne Ballan, la dissociation entre les ONG institutionnalisées et le public mène à une impasse. Ainsi, lorsque le président d'une importante ONG française explique qu'il y a deux sortes d'ONG: celles qui défendent des intérêts particuliers et celles qui défendent l'intérêt général, il fait le jeu d'une disqualification de la société civile et du public. En effet, si les ONG et le public n'évoquent dans le débat que l'intérêt général, ils n'ont pas de légitimité particulière sur ce plan (par rapport aux élus, à l'administration, aux organismes publics de recherche), mais s'ils expriment des intérêts particuliers, ils sont accusés de jouer le jeu du NIMBY (Not In My Backyard). Il ne leur reste donc plus d'espace réellement tenable. La légitimité de l'intervention du public dans la décision étant précisément de questionner la manière dont intérêts généraux et particuliers sont articulés et éventuellement séparés dans les décisions publiques, il importe que l'expression d'intérêts particuliers et généraux ne soit pas séparée a priori ni dans le contenu des interventions participatives, ni dans l'identité des participants, qui doit inclure y compris des particuliers.

12. « *'The public' means one or more natural or legal persons, and, in accordance with national legislation or practice, their associations, organizations or groups* ».

13. Il faut mentionner ici l'excellente étude réalisée dans ce cadre par le Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (Michel Prieur, Armelle Guignier) en novembre 2006 à la demande du ministère de l'Écologie et du Développement durable. Cette étude très documentée est disponible sur le site de la convention. <http://live.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/ppif/Full%20Professor%20Prieur%20report.pdf>. Le rapport conclut sur les points aveugles de la recherche sur le sujet. En particulier il indique: « Il semble qu'il y ait un manque flagrant de recherches sur la science administrative et la sociologie administrative des organisations internationales dans le domaine de l'environnement » (p. 231). Le rapport Prieur souligne aussi le manque d'études sur l'influence des ONG dans la formation du droit international de l'environnement pointé par certains auteurs.

- La convention d'Aarhus décline le principe 10 du sommet de Rio, selon lequel la participation du public est souhaitable parce qu'elle donne de meilleurs résultats environnementaux. La montée de la participation à la fin des années 1980 et dans les années 1990 a reflété une synergie, une alliance, entre environnement et démocratie, par exemple au moment de la chute du rideau de fer, ou dans la conduite des affaires municipales en France. En Asie centrale, cette dynamique est encore d'actualité autour de la convention d'Aarhus. Mais ailleurs, la synergie entre environnement, participation et démocratie fonctionne-t-elle toujours ? Il est possible d'en douter. La participation urbaine en France s'est révélée frustrante : il reste très difficile au public d'avoir son mot dans la décision et il lui faut toujours lutter, dans des conditions d'autant plus difficiles que la généralisation de la participation environnementale a atténué, étouffé les luttes. Nombre d'ONG se comportent comme si elles désavouaient les luttes environnementales ou urbaines, alors même que les résultats environnementaux des dynamiques participatives ne sont pas forcément concluants.
- La convention d'Aarhus subit une dérive vers la juridicisation. Les sujets de réglementation et de droit ne sont plus abordés, alors que la question n'est pas seulement de savoir si le droit est respecté dans sa lettre, mais aussi si le droit à la participation débouche sur une participation effective, aux résultats tangibles en matière de démocratie et d'environnement. Ainsi, les attentes qui fondaient la dynamique très forte de développement de la participation et la convention d'Aarhus tendent à être déçues. La convention s'affaiblit.

De la discussion qui s'ensuit, les conclusions suivantes sont retenues.

- L'impact (environnemental et politique) de la participation est une question sous-étudiée en même temps qu'elle est un enjeu central pour l'avenir de la participation environnementale et plus généralement de l'action en matière d'environnement.
- Pour que la participation ne devienne pas un espace d'information et de discussion coupé de la décision (y compris par son confinement dans des débats par internet), il faudrait la replacer clairement dans un contexte plus large qui comprenne à la fois les mobilisations sociales sur l'environnement et, au-delà, les politiques publiques et les stratégies privées en matière d'environnement. Si aujourd'hui l'institutionnalisation de la participation tend à délégitimer les mobilisations sociales et à masquer la conduite effective de l'action publique et privée, une participation qui se complairait dans un espace doublement coupé des enjeux réels pourrait demain se trouver à son tour délégitimée et marginalisée.
- L'articulation entre le droit et les autres disciplines dans l'étude de la participation est un enjeu majeur. Comme l'exprime un participant, « il est difficile de réglementer le fait d'écouter authentiquement la voix du public », public qui est frustré par les procédures très formalisées. Pour faire le lien entre les engagements juridiques à la participation, comme ceux de la convention d'Aarhus, et la portée effective de leurs mises en œuvre, il faut articuler droit, science politique, sociologie, gestion publique, etc.

B. Comment faire de la bonne comparaison ? L'exemple de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau¹⁴

Les recherches comparatives constituent jusqu'ici la principale voie par laquelle les recherches sur la concertation environnementale dépassent le cadre national ou local. La qualité de ces recherches et l'évolution de leurs méthodes sont un enjeu clé pour l'internationalisation des travaux sur la concertation. Pour amorcer la discussion, Pieter Leroy présente une recherche qui a porté sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, comparant cinq pays¹⁵.

La directive-cadre sur l'eau (DCE, directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000) établit un cadre pour une politique communautaire de l'eau.

14. Cette partie s'appuie sur l'intervention de Pieter Leroy.

15. Uitenboogaart, Y., J.H.J. van Kempen, M. Wiering and H.F.M.W. van Rijswijk (eds.) (2009), *Dealing with complexity and policy discretion, the implementation of the Water Framework directive in five Member States*, The Hague: SDU Publishers.

La concertation sur la gestion de l'eau y occupe une place importante, notamment sur la base de ses préambules 14 et 46, et dans son article 14.

Elle fait référence aux « *public* », « *users* », « *general public* », « *interested Parties* », mais ne limite pas la participation aux seuls « *stakeholders* ». La directive s'est par ailleurs appuyée sur une mobilisation considérable de la recherche et de l'expertise disponibles au niveau international, comme l'illustre l'excellent *guidance document* N° 8 « *Public Participation in Relation to the Water Framework Directive* », qui contient une intéressante synthèse de la recherche sur la participation depuis 30 ans.

De nombreuses ambiguïtés marquent cette participation, aussi bien quant à ses objectifs, son champ d'application, les acteurs concernés, etc.

Mais pour bien analyser cette dimension participative, il faut la replacer dans les contextes plus larges qui lui donnent son sens et en conditionnent la conception et l'application.

La première dimension de ce contexte soulignée par Pieter Leroy est l'ambition de la directive d'être un levier de changement institutionnel, en définissant de nouveaux territoires de politique (les bassins versants), de nouveaux publics (*constituencies*), de nouvelles institutions régulatrices et gestionnaires (à l'échelle des bassins), en posant de nouvelles normes, en ouvrant le débat à de nouveaux acteurs (*stakeholders*). En outre, le chantier de mise en œuvre de la directive est clairement multi-échelles, tant sur le plan institutionnel que sur celui de la participation. Analyser vraiment la portée de tel ou tel dispositif de concertation lié à la directive n'est possible que dans le cadre d'une analyse d'ensemble de la mise en œuvre de celle-ci et de ses conséquences. On mesure le défi, lorsque l'on met en regard, par exemple, les efforts notables déployés par les Agences françaises de l'Eau pour faire participer le grand public, la modestie de la mobilisation obtenue, et la place de telles initiatives (pourtant lourdes à conduire) dans un processus infiniment plus vaste de mise en œuvre de la directive. Dans ce processus, de nombreux types de concertation coexistent ; si les exercices locaux de participation du public sont peut-être les plus visibles, les plus décisifs sont sans doute, aux échelles européennes, nationales et de la gouvernance des bassins, des négociations de type néo-corporatiste, avec – ou entre – les acteurs déjà bien implantés (les usual suspects).

La deuxième dimension de contexte est celle de l'évolution de la place de la participation environnementale dans son contexte sectoriel et politique. Pour Van Tatenhove et Leroy (2003), on peut résumer les transformations du contexte en distinguant trois générations. La première (années 1970 et 80) voit la participation comme une revendication des mouvements environnementalistes, en opposition à des politiques discrétionnaires, voire autoritaires, et s'inscrit dans un mouvement social et politique plus large. La deuxième génération (années 1980 et 1990) voit l'institutionnalisation progressive de la participation dans les procédures de décision et de planification ; mais elle laisse des questions pendantes sur la qualité et la portée de la participation, que ce soit au niveau de ses inputs (accès à la participation) ou de ses outputs (portée sur la décision et l'action). Enfin, c'est dans une troisième génération que la directive-cadre s'inscrit, caractérisée par une retombée du mouvement environnemental, une institutionnalisation, et un contexte néolibéral qui marque l'action des gouvernements, avec le discours du « nouveau management public », une dépolitisation des thèmes environnementaux et la promotion d'approches intégrées, collaboratives, négociées, etc. Sur ce dernier point, Pieter Leroy souligne que les implications du recours à la participation comme forme de désengagement/délestage des responsabilités de l'État sont très profondes et n'ont pas encore été suffisamment réfléchies.

La directive-cadre a fait l'objet d'une littérature abondante. En passant en revue les différentes approches proposées, Pieter Leroy propose, pour classer les démarches, la typologie résumée dans le tableau suivant.

Mode d'analyse Niveau d'analyse	Descriptive	Prescriptive (normative)
Empirique	Décrire les expériences participatives et procédures en matière de gouvernance de l'environnement, au niveau local, national ou supranational.	Formuler des recommandations, des conseils pratiques pour la participation. Fournir une boîte à outils de techniques pratiques pour la participation.
Conceptuel	Analyser les tendances en matière de gouvernance. Interpréter la participation en la replaçant au sein d'un processus plus large de changement socio-politique.	Fournir des principes normatifs généraux sur la participation, le plus souvent selon l'idéal de Habermas de « la rationalité communicationnelle ».

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que des équipes de recherche différentes aboutissent à des analyses et à des appréciations divergentes sur la directive-cadre et sa mise en œuvre.

En conclusion, Pieter Leroy propose un tableau croisé qui permet de situer les jugements portés par différentes recherches sur la mise en œuvre de la participation dans le cadre de politiques comme la directive-cadre. Ces jugements dépendraient fondamentalement de la perspective adoptée par les chercheurs sur (a) la qualité des dispositifs participatifs mis en œuvre, et (b) le contexte dans lequel la politique est mise en œuvre.

Qualité des conditions de conception Condition de la mise en œuvre	+	-
Obstacles modérés à la mise en œuvre de modèles participatifs	I • « Bonne » direction Processus de participation fonctionnant relativement bien. Obstacles sociétaux et politiques à surmonter, mais relatif optimisme sur la possibilité de mise en œuvre de dispositifs utiles de participation.	II • Procédures Une attention particulière à la conception de méthodologies. Mise en œuvre d'application des techniques discursives. Suppose implicitement des conditions favorables pour la mise en œuvre de la participation.
Obstacles substantiels ou structurels (institutionnels, épistémologiques, liés aux enjeux de pouvoirs)	III • Politiques Manque de volonté politique de soutenir les approches délibératives en raison d'obstacles structurels. Pas de clarté sur le statut des processus participatifs dans la prise de décision politique.	IV • Pouvoir Les pratiques délibératives habermasienne sont faibles/naïves dans une réalité foucauldienne. Les relations de pouvoir persistantes présentent des obstacles structurels à une bonne mise en œuvre de modèles participatifs.

Pour Peter Leroy, le champ est dominé par des recherches fondées sur l'idée que les obstacles à l'action environnementale et au changement sont faibles ou modérés, alors qu'il y a un déficit d'étude du sens que peut avoir la participation dans des contextes très politiques et où l'action et le changement sont difficiles.

Enfin, au-delà des ambiguïtés sur la portée de la participation dans la directive-cadre et de ses limites, Pieter Leroy souligne dans la discussion qu'elle a été un puissant vecteur de développement et d'euro-péanisation de la participation, suscitant à la fois une activité professionnelle et des échanges entre professionnels des différents pays de l'Union.

C. Les technologies de l'information et de la communication, moteurs de changement dans la concertation et dans la recherche sur la concertation

Le troisième thème abordé dans cette demi-journée a été la place à donner aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les travaux sur la concertation. Dans son exposé, Bernard Reber (CERSES) a abordé trois aspects très différents de cette problématique :

- les études empiriques qui comparent des forums participatifs reposant sur des TIC et des dispositifs participatifs fondés sur la co-présence,
- les différents types de travaux de recherche qui se spécialisent sur le lien entre concertation et TIC,
- les transformations engagées par les TIC dans la manière et les fondements mêmes des recherches en sciences sociales, et notamment sur la concertation.

1• Le recours à internet dans le cadre de consultations publiques a donné lieu à de nombreux travaux empiriques dont le principe est d'étudier les différences entre « forum virtuel » et « forum réel », ou les effets de l'introduction de TIC sur les dispositifs de concertation¹⁶.

Bernard Reber donne un exemple déjà ancien de ce type de recherche comparative, entre un cas situé en France où l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Technologiques a organisé, en 1998, un forum sur internet en parallèle avec l'organisation d'une conférence de citoyens sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture, et un cas situé en Suisse, en 2001, où le *Centre for Technology Assessment at the Swiss Science and Technology Council* a organisé sur le thème des « *Medical Transplants* » un pluriforum, comprenant entre autres une ouverture au public le plus large possible, incluant un forum en ligne.

Il ressort notamment de l'étude française des différences entre les échanges observés sur le forum virtuel et sur le forum hybride réel, quant au style, au degré de modération et à la dimension temporelle. Le forum en ligne se caractérise notamment par un risque de manque de civilité ; s'y disent des choses qui seraient inacceptables dans une interaction en face à face.

La conception du travail de modération sur le web d'une part, et au sein du panel citoyen d'autre part, n'est pas la même : le premier est plus ouvert, tandis que le second laisse moins de place à l'expression des points de vue individuels ; en revanche, sur le site web, le président a utilisé sa position pour cadrer plus fortement la thématique et les enjeux. Enfin, internet autorise une durée dans la prise de parole des individus et rend possible, au moins théoriquement, le développement complet d'arguments rigoureux (qu'autorise difficilement les formes orales de la concertation), ainsi qu'une forme de cumulativité des échanges.

En effet, internet permet des renvois à d'autres sites, notamment à ceux des participants. Le forum online produit ainsi de la plus-value en termes d'informations : sites pertinents sur les OGM par exemple.

Internet peut permettre à certains acteurs d'appeler à des mobilisations avec quelques chances de succès, sous des formes qui annoncent (ces expériences datent d'il y a une dizaine d'années) l'utilisation, à des fins de mobilisation, des réseaux sociaux tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Cette comparaison entre les deux types de forum souligne la nécessité d'aborder des aspects éthiques de la question¹⁷. Si cet aspect n'a pas été abordé dans le forum réel, ce n'est pas dû au hasard, mais bien à un choix du comité de pilotage¹⁸.

Avec le développement pris depuis 10 ans par internet dans la concertation, les processus de décision et les mobilisations, ce type de recherche s'est multiplié. Il tend à se situer au plan international plus

16. À ce sujet consulter les travaux de Laurence Monnoyer-Smith : <http://www.utc.fr/costech/v2/pages/infos-chercheur.php?id=12>

17. Pour plus de détails, voir Reber Bernard, « Ethics in Participatory Technology Assessment », *Technikfolgenabschätzung, Theorie und Praxis*, Forschungszentrum Karlsruhe in der Helmholtz-Gemeinschaft, (to be published), 2005.

18. Pour plus de détails sur la philosophie morale et la sociologie morale en France, voir : Canto-Sperber M., *L'inquiétude morale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 ; Pharo P., *Morale et sociologie*, Gallimard, Paris, 2004. Cet ouvrage permet de rentrer dans la comparaison transnationale avec l'expérience suisse. Sur une autre expérience voir également Reber B. (2010b).

spontanément que d'autres types de travaux, à la fois parce que les changements impulsés par ces technologies se jouent d'emblée à un niveau international, et parce que les communautés de recherche qui s'y intéressent sont relativement ouvertes aux échanges scientifiques internationaux.

2• Bernard Reber propose une cartographie des communautés de recherche sur la question des TIC à partir de la réflexion qu'il a conduite sur ce sujet dans le cadre de la première phase du projet Concertation Décision Environnement (Reber, 2003).

- L'intérêt pour les objets techniques, dits d'information et de communication.
- L'histoire de ces objets techniques.
- La focalisation sur les impacts des TIC.
- L'analyse polarisée autour des usages des TIC.
- L'analyse centrée sur les interactions avec les objets techniques.
- Les TIC comme coopération aux recherches en sciences sociales.
- L'appréhension de la nouveauté et le devoir d'explicitation pour les recherches en sciences humaines et sociales.
- Les TIC comme révélation de la condition humaine et politique.
- L'évaluation des objets techniques.

3• La troisième partie de l'exposé de Bernard Reber aborde une dimension plus réflexive. En effet, les TIC ne constituent pas seulement un aspect intéressant à observer dans les processus de concertation. Elles transforment sous de multiples aspects la pratique elle-même de la recherche. Bernard Reber introduit la problématique à partir de l'ouvrage qu'il a écrit avec la sociologue Claire Brossard : *Distributed collective practices and corporative technologies* (Brossard et Reber, 2010). De nombreuses considérations invitent à la prudence dans l'analyse du lien entre TIC et société. D'une part, les TIC constituent un objet complexe et, d'autre part, la façon dont cet objet est appréhendé par les sciences humaines et sociales (SHS) nécessite une réflexion approfondie abordant des considérations méthodologiques, théoriques et épistémologiques, loin des écueils des déterminismes sociaux et techniques.

Ainsi, se construit simultanément des outils sophistiqués (physiques et informatiques) et des objets de recherche souvent concurrents dans les disciplines des SHS.

Au-delà de travaux sur les usages et les impacts des technologies sur la société, l'ambition de l'ouvrage est d'examiner, d'un point de vue à la fois théorique et pratique, comment les concepts ou notions clés des sciences humaines et sociales d'aujourd'hui sont formatés, travaillés (*processed*) par les possibilités de ces technologies cognitives.

Pour aborder ces questions, une pratique réflexive en sciences sociales et les ressources de la philosophie doivent être mobilisées. Il ressort d'une part que le développement des TIC nous confronte à de nouveaux types de données et à une avalanche de nouvelles sources documentaires, et nous donne de nouvelles possibilités de collaboration entre chercheurs et entre disciplines scientifiques. Mais au-delà de ces opportunités, il faut aussi prendre conscience du fait que les TIC affectent le noyau théorique de certaines disciplines, leur organisation et leurs implications sociales et politiques.

L'ouvrage revisite, de façon collaborative entre chercheurs de disciplines très différentes, huit grands thèmes conceptuels importants pour les questions de participation : le temps, l'espace, les réseaux, le texte et l'hypertexte, l'interprétation, la coopération, la politique et la socio-informatique.

De la discussion animée qui a suivi les présentations de Pieter Leroy et de Bernard Reber se dégagent les thèmes suivants.

- La comparaison entre les contextes nationaux garde son sens, mais elle doit être conduite de manière construite et rigoureuse à partir de problématiques claires, pour ne pas se perdre dans les multiples dimensions, juridiques, de culture politique, de pratique administrative, de place

de la science dans la conduite des affaires publiques, etc. Il ne faut pas perdre de vue non plus les différences d'échelles : ainsi le Pays de Galles, par sa taille et sa population, est plus proche de l'Estonie que de l'Angleterre.

- Les comparaisons n'ont pas le même sens selon qu'elles portent sur des domaines bien spécifiques comme les déchets nucléaires ou l'urbanisme commercial ou sur des problématiques plus larges comme le développement de la concertation environnementale.
- Il importe de reconnecter l'étude de la concertation avec les contextes politiques du débat public et de l'action publique, à la fois du point de vue de l'évolution des situations politiques et du point de vue des transformations de l'action environnementale.
- Il faut élargir la scène des contextes pris en compte, bien au-delà de l'Europe, à l'Afrique, à l'Amérique du Sud, à l'Asie, faute de quoi on reproduirait au niveau européen le même type de manque d'ouverture internationale dont on essaie précisément ici de sortir.
- Les développements de la concertation sont très influencés par la circulation de discours et de modèles de dispositifs d'un pays et d'un secteur à l'autre. La manière dont les méthodes diverses circulent, sont ou non transférées d'une partie du monde à une autre, mériterait également des travaux plus fouillés et plus nombreux, ainsi que les jeux de pouvoir à l'œuvre dans les différents contextes.
- La comparaison n'est qu'un mode d'internationalisation des travaux parmi d'autres, pas forcément le plus important. Sont à considérer aussi, par exemple : les disciplines de recherche, souvent déjà largement internationalisées, les communautés de recherche globales (par exemple dans le domaine des environmental studies), les champs transversaux type science-technique-société largement internationalisés, les communautés qui travaillent sur des techniques très spécifiques de concertation et les promeuvent au niveau international, etc. Au final, il importe de conduire des recherches robustes en s'appuyant sur des collaborations internationales ; la collaboration avec des chercheurs d'autres pays sur la base de perspectives partagées est particulièrement fructueuse, que les travaux soient ou non comparatifs.

3. BRAINSTORMING SUR DES THÈMES DE RECHERCHE À DÉVELOPPER

Le séminaire, au-delà des échanges de pratiques et connaissances, avait un objectif d'identification de thèmes de recherches futurs dans le domaine de la concertation. La diversité des intervenants a permis de faire émerger des thèmes très divers. Quatre de ces thèmes ont été explorés au cours d'un temps dédié au travail en sous-groupe. L'exercice de cartographie (*mapping*) est une demande récurrente des chercheurs pour une observation exhaustive.

A. Approche sociologique de la participation

Problématique

Participation et non-participation; quelles sont les conséquences de long terme sur ceux qui ont participé. Identifier une généalogie de la participation.

Synthèse

Le groupe a proposé d'étudier les trajectoires des individus en amont et en aval des processus de participation. Deux éléments se sont distingués lors des discussions: comment prendre en compte des individus ou des organisations non-invitées au processus et les actions de boycott d'une part et la transformation des parties prenantes en cours d'institutionnalisation telles que les ONG environnementales d'autre part? Sur la question des invités/non-invités et du boycott, il a été proposé de distinguer différents niveaux de participation, l'analyse ne pouvant se réduire à une vision binaire (présent/non présent). D'un point de vue méthodologique, il a été noté notamment un besoin de recherches longitudinales pour évaluer les modifications de comportement chez les participants.

B. Institutionnalisation de la participation

Problématique

Il s'agit d'observer précisément le processus d'institutionnalisation et d'analyser les modifications que cela entraîne en termes de participation, d'organisation, mais aussi des résultats engendrés par les processus au travers d'une approche comparative.

Synthèse

L'institutionnalisation et la professionnalisation croissantes des processus de participation sont observées tant en Grande-Bretagne qu'en France, associées au développement d'une normalisation des procédures. Une étude empirique est nécessaire pour générer des données rigoureuses sur les professionnels, les formations, les formes de commercialisation, afin de réaliser une nouvelle cartographie des acteurs, de comprendre ces changements, leurs motivations et les résultantes de ces changements. Au-delà de la production de données, il est proposé de s'interroger sur les impacts de la normalisation, de la professionnalisation et plus généralement de ces nouvelles cartographies. Il s'agirait d'identifier les forces qui poussent ces mouvements et leur légitimité. De plus, un mouvement de procédure participative plus en amont est observé, peut-il être corrélé à ce mouvement d'institutionnalisation? Et comment l'institutionnalisation influe-t-elle sur les stratégies d'organisation des procédures participatives?

C. Action environnementale et mouvements sociaux

Problématique

Faire converger les recherches sur la participation du public dans le domaine de l'environnement avec celles sur les mouvements sociaux, à travers l'étude des cas de boycotts et autres formes de manifestations informelles.

Synthèse

Pour certains acteurs, la question aujourd'hui posée est celle de participer ou non au processus participatif. Cette prise de position peut-elle être considérée comme une forme de radicalisme ou au contraire comme un moyen d'exprimer une position plus efficacement que si l'acteur prenait part? Dans quelle mesure la participation délégitime-t-elle la contestation?

Il s'agirait d'analyser la dialectique entre le monde « organisé » et le monde « désorganisé ». Pour cela une cartographie multidimensionnelle pourrait être construite sur les mouvements activistes dans le domaine de l'environnement en France et en Grande-Bretagne où seraient étudiées les formes d'actions (au sein des organisations, en périphérie et à l'extérieur) à différents niveaux (supranational, national et local). Dans ce projet, la participation n'est pas entendue comme le seul fait de participer au processus, elle englobe l'ensemble de l'action.

D. Démocratie multi-échelles et gouvernance environnementale (*Inter-level democracy to govern environment*)

Problématique

Est-ce que l'environnement est porteur ou non de la démocratie? Il s'agit à travers une étude comparative multi-échelles d'examiner les éléments déterminants de la gouvernance environnementale.

Synthèse

Le projet s'appuie sur un constat multidimensionnel : aux différentes échelles géographiques, supranationale, nationale et territoriale, l'hétérogénéité en matière de démocratie participative est de mise et les principes de subsidiarité s'appliquent à de nombreuses questions environnementales de manière différente comme dans les cas de la lutte contre le changement climatique ou la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau. L'alliance des régions deltaïques du monde est représentative de cette forme hybride.

Ces collaborations inter-régionales court-circuitent d'une certaine façon les obstacles à la démocratie. Il s'agit alors de savoir comment sont gérées les asymétries sociales, économiques ou d'information? Où fonctionne le lobbying? Où est l'épicentre de la participation? Comment sont gérées les identités ethniques en matière d'environnement et de participation?

Si la participation est synergique avec l'environnement, est-ce que c'est la même chose dans une société post-matérielle que dans un pays qui commence à peine à passer de la subsistance au matérialisme?

4. DÉBATS THÉORIQUES, RELATIONS ENTRE RECHERCHE ET PRATIQUE, ET PERSPECTIVES POUR L'ÉVOLUTION DU CHAMP DE RECHERCHE

Une discussion approfondie sur l'importance (ou non) du travail théorique dans ce domaine de recherche et sur les relations entre recherche et pratique a eu lieu durant le séminaire. Là encore il paraît difficile de faire justice à toutes les idées échangées dans ce débat très riche. Ici sont relevés certains des thèmes, des questions et des conclusions qui peuvent alimenter utilement des discussions ultérieures sur l'avenir du champ de recherche sur la concertation et l'environnement.

Ils sont organisés autour de trois problématiques :

- (a) les enjeux et conditions de débats théoriques plus approfondis dans ce domaine,
- (b) les relations entre recherche et pratique,
- (c) la question de la consistance et du périmètre propre de la recherche sur la concertation. Les discussions du séminaire ont montré que ces trois questions sont intimement liées. C'est uniquement pour la simplicité de la présentation qu'elles sont ici séparées.

(a) Les fondements et débats théoriques des recherches sur la concertation.

La discussion a été particulièrement animée sur les conditions d'un débat théorique approfondi au sein du champ de recherche. D'une certaine manière, une convergence s'est exprimée sur le fait que ce débat n'est pas suffisamment clarifiant. Mais sur les raisons qui l'expliquent et les conséquences à en tirer, les avis se partagent en trois positions.

Pour les uns, des perspectives théoriques différentes sont bel et bien présentes et le débat a lieu ; simplement, il ne paraît pas clair à ceux qui n'ont pas les clés de lecture pour le suivre, au-delà du flou que de nombreux chercheurs font régner, pour des raisons diverses, dans leurs positions les plus explicites. En suivant ce fil conducteur dans la discussion, un travail de décryptage des positions, explicites ou implicites, tenues par différents auteurs semble nécessaire.

Pour d'autres, il y aurait bien une faible prégnance de la théorie et des postures les plus réflexives parce que le champ est essentiellement pragmatique, avec un double effet : d'une part le travail théorique est non prioritaire (ou s'inscrit de façon rapide dans une perspective théorique pragmatiste, ou bien le travail repose sur des méthodes pratiques ou de recherche qui sont simplement importées de l'étranger, mais sans l'accompagnement de l'arrière-plan théorique qui les fondait) ; d'autre part, les chercheurs passent sur leurs différences disciplinaires et théoriques pour pouvoir collaborer tranquillement sur les objets et sur la convocation immédiate de la pratique.

Pour d'autres enfin, qui considèrent aussi qu'il existe un déficit théorique, celui-ci s'expliquerait par la prééminence d'un groupe limité de positionnements théoriques. De ce point de vue, nombre de participants convergent vers un constat plutôt critique sur l'état actuel du champ de la recherche (et de la pratique) : une domination de la promotion des approches *stakeholder-based* et des mini-publics, une domination de perspectives théoriques qui tendent à surestimer le potentiel d'efficacité de changement inhérent à la délibération et donc des outils participatifs, qui les dépolitisent et en masquent les dérives possibles (vers l'inaction, la décharge des responsabilités politiques et administratives, la diminution des coûts).

Quel que soit le crédit respectif que l'on accorde à chacune de ces trois positions, elles convergent pour expliquer le constat général : un champ où le travail de recherche est dominé par des travaux empiriques

et méthodologiques, et où les enjeux théoriques se résument souvent à l'évocation de nombreux cadrages théoriques possibles et à des perspectives plutôt ébauchées qu'approfondies.

(b) Les relations particulièrement étroites entre pratique et recherche, dans le champ de la concertation, ne sont nullement un constat nouveau. Les discussions du séminaire sont revenues de façon insistante sur cet enjeu, faisant ressortir un certain nombre de problèmes qui interrogent le champ des recherches sur la concertation en environnement.

La participation est aujourd'hui largement instituée. De plus, elle devient une « industrie », à la fois secteur professionnel et économique. Dans ce contexte, les relations entre pratique et recherche changent profondément par rapport à des époques antérieures, pas si lointaines, où la participation était mise en œuvre comme une innovation susceptible de questionner et d'interpeller les institutions et les acteurs économiques. Il y a donc un besoin nouveau de réflexivité critique sur les liens (financiers, de pilotage, organisationnel) entre l'organisation de la recherche d'une part, les institutions et les acteurs de l'industrie de la participation d'autre part.

L'implication des chercheurs dans un aspect particulier de la montée en puissance de l'industrie de la participation est particulièrement sensible : leur contribution à la normalisation croissante qu'appellent aujourd'hui à la fois l'institutionnalisation et la professionnalisation. Ainsi la perspective possible d'une certification des praticiens pour définir a priori ce qu'est une bonne ou une mauvaise concertation, ou celle de la généralisation d'évaluations de la concertation interrogent fortement le chercheur. Par exemple, toute approche et tout cadre d'évaluation reflètent fortement, même si c'est souvent implicite, une perspective théorique particulière sur la concertation. Faut-il alors choisir de renoncer à une normalisation des dispositifs et de la profession, ou renoncer au pluralisme théorique et normatif que peut aussi porter le mouvement participatif ?

Si les chercheurs passent du côté de la critique de la concertation, alors leur relation à la pratique peut devenir différente et plus compliquée ; elle n'en reste pas moins un enjeu majeur – deux points qu'illustre l'expérience britannique des dernières années.

L'enjeu des débats théoriques n'est donc pas « académique » au sens de « coupé de la pratique », mais il recoupe au contraire les débats pratiques et politiques entre des conceptions et des mises en œuvre très différentes de la concertation. La promotion de dispositifs fondés sur les stakeholders (comme le Grenelle) ou sur des mini-publics, par exemple, est aux antipodes de celle de dispositifs participatifs qui visent à augmenter la possibilité pour des publics minoritaires d'interpeller les pouvoirs publics ou les acteurs économiques, ou bien qui appellent à une élaboration moins « top-down » de la décision et de l'action. Ou encore, la concertation comme recherche du consensus ou comme culture du dissensus ne conduit ni vers les mêmes types de dispositifs, ni vers les mêmes perspectives de recherche.

Pour autant, théorie et pratique ne suivent pas forcément les mêmes calendriers et les mêmes questionnements. Ainsi, des champs de recherche aujourd'hui complètement délaissés, comme la dynamique des groupes, restent pourtant tout à fait d'actualité du point de vue de la formation à la pratique. Si recherche, formation et pratique renvoient l'un à l'autre, il importe au total que les discussions deviennent plus claires, et que chacun des trois types d'activité se développe aussi selon ses enjeux, ses compétences et ses logiques spécifiques.

Enfin, les participants convergent aussi sur le constat suivant : on ne peut plus aujourd'hui raisonner sur la concertation en considérant des types de dispositifs spécifiques (débat public, jurys de citoyens, etc.) qui auraient par eux-mêmes un potentiel de changement. La multiplication des procédures participatives, aussi bien dans leur nombre que dans leurs modalités et leurs contextes différents, plaide pour une diversité des approches et perspectives. Elle suggère aussi le besoin de rééquilibrage entre les travaux qui se penchent sur les « best practices » espérant en tirer des leçons généralisables pour faire progresser la participation, et ceux qui étudient les pratiques plus ordinaires de concertation, qui constituent sans doute la grande masse de la pratique participative, même si elles sont peu visibles.

(c) Un troisième questionnement récurrent a été celui du périmètre du champ de la concertation environnementale – autrement dit: jusqu'où est-il pertinent de le considérer comme un champ spécifique plus ou moins autonome et, si on le fait, quel devrait en être le périmètre? Sur ce sujet, les conclusions suivantes paraissent particulièrement saillantes.

La capacité de la participation à renforcer la démocratie, la prise en compte de l'environnement... et plus généralement l'analyse des impacts du développement de la participation sur l'action publique et politique, restent insuffisamment étudiées. Selon certains intervenants, l'affinité naturelle entre participation et environnement correspondrait à un moment, à un croisement temporaire de deux projets différents. Le sentiment de nombre de participants du séminaire est que ce moment est aujourd'hui peut-être en train de se terminer. D'un côté la concertation s'institutionnalise, se professionnalise, donc se routinise; de l'autre côté de nouveaux enjeux et de nouvelles dynamiques deviennent cruciaux dans le champ environnemental, comme dans le champ politique.

En amont de la concertation, ou en parallèle avec elle, les mouvements sociaux, les dynamiques de protestation et d'opposition restent, ou redeviennent des enjeux majeurs. Les mobilisations et la conflictualité doivent donc être incluses dans la recherche. Concomitamment et en aval de la concertation, les conditions de la décision (publique ou privée) et de la mise en œuvre de l'action se transforment rapidement et profondément. On peut citer à cet égard les travaux de Calliope Spanou (1991) sur les enjeux de l'administration environnementale (mais aussi de l'action privée), et souligner que ceux-ci ont tant changé en quelques années que leur étude devient centrale pour donner sens à telle ou telle modalité de l'action, comme la concertation. La recherche sur ces transformations est au moins aussi importante pour rendre compte de l'action en matière d'environnement que l'étude de la participation. Au total, le sens et la portée de la concertation ne peuvent pas être pensés en dehors d'une analyse approfondie de ces transformations plus larges.

Les disciplines mobilisées sont déjà nombreuses – et encore, certaines ne le sont pas ou insuffisamment (le droit est revenu à plusieurs reprises comme un enjeu majeur pour les années qui viennent). Si l'on ajoute la multiplicité des contextes qui donnent sens ou non à la participation, on s'explique mieux le fait que le champ soit aussi fragmenté et que « personne ne puisse savoir vraiment ce qui se fait ».

La concertation en général, les dispositifs de concertation, constituent des « objets transitionnels », ce qui explique qu'ils puissent servir, à un moment donné, de points de rencontre et de collaborations qui focalisent des recherches aux fondements et aux questionnements différents. Mais les objets transitionnels sont par nature instables; ceux qui occupent pendant un temps une position centrale (dans le champ environnemental, ou dans le champ de l'action publique) peuvent très bien perdre leur position quelques années plus tard avec la transformation des contextes.

Cette considération de la concertation comme « objet transitionnel » soulève aussi la question de l'équilibre souhaitable entre deux dynamiques qui jouent fortement sur le champ des recherches sur la concertation. L'une, centripète, qui tend à l'identifier, à la structurer et à l'autonomiser comme un champ spécifique (dans la pratique comme dans la recherche d'ailleurs). L'autre, centrifuge, qui tend à en faire un carrefour de passage et de rencontre plutôt que de séjour et à orienter chercheurs et praticiens, que ce soit individuellement ou collectivement vers d'autres questionnements, d'autres innovations, après un passage par la concertation – avec laquelle ils peuvent garder des relations ambiguës, instables, variables. C'est ce qu'ont reflété de façon éloquente l'organisation du séminaire et les multiples contacts avec des chercheurs et praticiens qui sont à la fois « dedans » et « dehors » par rapport au champ de la concertation, et a été exprimé de façon frappante par une participante, pilier depuis des années des recherches sur la concertation dans son pays et qui résume ses états d'âme en reprenant le titre d'une chanson: « *Should I stay or should I go?* ».

PERSPECTIVES

La plus grande partie du séminaire a été consacrée aux échanges entre participants. Ceux-ci ont été d'une grande richesse. Les délégations reflétaient une grande diversité de perspectives et de pratiques dans chacun des deux principaux pays représentés. La discussion semble avoir validé l'idée que cela permettait effectivement des échanges approfondis, à la fois sur les pratiques et sur les enjeux des recherches sur la concertation.

Parmi les conclusions présentées tout au long du rapport, les idées suivantes peuvent être soulignées du point de vue de l'enjeu qui a motivé l'organisation du séminaire, à savoir comment internationaliser davantage la recherche sur la concertation environnementale.

- Il est nécessaire de penser de manière globale l'articulation entre les différents niveaux ou échelons territoriaux de la participation du public, du local à l'international.
- Il faut étudier l'inscription de la concertation dans l'espace plus général des luttes environnementales d'une part, et des politiques publiques (et des modes d'action privés) en matière d'environnement, d'autre part.
- Le développement des recherches critiques sur la concertation est un enjeu important, et les conditions de sa relation avec les recherches liées aux secteurs institutionnel et économique de la concertation doivent faire l'objet d'une réflexion collective (le séminaire a montré que des échanges internationaux sur le sujet étaient très éclairants pour les participants).
- Au-delà des recherches comparatives – à poursuivre de façon toujours plus exigeante sur la qualité de leur construction – l'essentiel en matière d'internationalisation repose dans des échanges et des collaborations dans la durée et en profondeur entre chercheurs de différents pays: « Travailler d'une manière internationale, sur des thématiques transnationales, nationales ou locales. » La question est bien entendu de préciser ce que l'on entend par « travailler d'une manière internationale »: cela peut passer par des équipes internationales, par une ouverture internationale des cadres théoriques et des références bibliographiques, par une meilleure valorisation à l'international (ne serait-ce qu'à un premier niveau: publications en langue anglaise) des travaux réalisés dans le cadre du programme.
- L'impact effectif de la participation, la nature et l'ampleur réelle de sa contribution à la résolution des problèmes environnementaux (mais aussi sociaux, par exemple en matière d'inégalités environnementales) est un enjeu de recherche clé, insuffisamment développé, et dont les résultats pourront être décisifs pour l'avenir même (académique ou pratique) de ce domaine.
- La pluralité – des dispositifs, des pratiques, des théories, des disciplines, des perspectives normatives – est une condition fondamentale de la fécondité du champ de la concertation et devrait être au centre de toutes les actions programmées en ce domaine. Pour reprendre les termes d'un participant britannique: « ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'une synthèse, mais d'une masse critique de ressources [théoriques, méthodologiques et pratiques] à mettre en discussion ». Cette masse critique sera plus facilement atteinte si l'on conçoit d'emblée les réseaux de discussion comme internationaux, et si l'on accepte dans une large mesure le caractère fluctuant, tantôt centripète et tantôt centrifuge, des réseaux et communautés qui participent à la discussion – académique ou pratique – sur la concertation environnementale.

BIBLIOGRAPHIE

BILLÉ Raphaël *et al.* (2004 à 2007), *Global Governance of Biodiversity. New perspectives on a Shared Challenge*, Rapport Institut Français des Relations Internationales, Health and Environment Reports n° 6, December 2010.

BLATRIX Cécile (2002), « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, vol. 15 (57): 79-102.

BLATRIX Cécile (2008), *Pour une sociologie de la démocratie participative*, Mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches en Science Politique, sous la direction de Pierre Muller, Directeur de recherche CNRS au CEVIPOF, Université Paris 13, juillet 2008.

BLATRIX Cécile (2010), « Démocratie locale et débat public », in BORRAZ Olivier, GUIRAUDON Virginie, *Politiques publiques*, tome 2. Presses de Sciences Po, Paris.

BOUTAUD Aurélien (2007), « Développement durable et démocratie. Le nécessaire renouvellement des institutions publiques », *Futuribles*, (329): 5-14.

BROSSARD Claire, REBER Bernard (éd.) (2007), *Humanités numériques. 1. Nouvelles technologies cognitives et épistémologie. 2. Socio-informatique et démocratie cognitive*, Lavoisier, Paris.

BROSSARD Claire, REBER Bernard (2010), *Digital Cognitive Technologies, Epistemology*, ISTE.

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris.

CARSON L., HENDRIKS C.M. (2008), « Can the Market Help the Forum? Negotiating the Commercialisation of Deliberative Democracy », *Policy Sciences*, 41 (4): 293-313.

CHILVERS Jason (2004), *Participatory environmental risk policy-making in an age of uncertainty: UK actor-networks, social learning and effective practice*, PdD., University of London.

CHILVERS Jason (2008), « Environmental risk, uncertainty, and participation: mapping an emergent epistemic community » *Environment and Planning*, 40: 2990-3008.

CHILVERS Jason (2010), *Sustainable Participation? Mapping out and reflecting on the field of public dialogue on science and technology*, Harwell: Sciencewise Expert Resource Centre.

DARTEVELLE Michel (2009), « Le rôle des ONG dans le développement et la mise en ligne sur Internet de l'information sur les pollutions et les risques industriels »; in MERMET Laurent et BERLAN-DARQUE Martine (coord.) (2009). *Environnement: décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, L'Harmattan, Paris.

HAGE Maria, LEROY Pieter, WILLEMS Elmar (2006), « Participatory approaches in policy-relevant knowledge production », *Working Paper Series*, 2006/3, Nijmegen.

KEISTER Veit (2005), « Review of compliance under the Aarhus Convention: a rather unique mechanism », *Journal of European Environmental and Planning Law*, vol. 2 (1) 2005, p. 31-44.

LADOR Yves (2005), « Origines et enjeux de la convention d'Aarhus », in BILLÉ Raphaël, MERMET Laurent, BERLAN-DARQUE Martine, BERNY Nathalie, EMERIT Alexandre, *Concertation Décision Environnement. Regards croisés*, vol. III, Paris: La Documentation Française: 61-76.

LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick (dir.) (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris: Presses de Sciences Po.

LE BOURHIS Jean-Pierre (2003), « De la délibération à la décision: l'expérience des commissions locales de l'eau », in BILLÉ Raphaël, MERMET Laurent et al. (eds) *Concertation Décision Environnement. Regards croisés*, vol. 1. Paris: La Documentation Française: 147-159.

LEROY Pieter (2002), Environmental politics, participation and political inequality. *Europaea*, 8 (1-2): 153-167.

LEROY Pieter (2004). Sciences environnementales et interdisciplinarité: une réflexion partant des débats aux Pays-Bas. *Nature, Sciences, Sociétés*, 12 (3): 274-284.

MANIN Bernard (2002), « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », Entretien, *Politix*, (57).

MERMET Laurent (2006), « Ouvrir de nouveaux espaces critiques: clarifier, renouveler, « pluraliser » les ancrages normatifs des recherches », in BILLÉ Raphaël, MERMET Laurent et al. (eds), *Concertation Décision Environnement. Regards croisés*, Paris: La Documentation Française: 75-92.

MERMET Laurent (2007), « Débattre sans savoir pourquoi. La polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in REVEL Martine et al. (eds), *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, Paris: La Découverte: 369-380.

MERMET Laurent, DZIEDZICKI Jean-Marc, LAURANS Yann (2001), « ONG internationales et associations françaises » in *L'environnement, question sociale. 10 ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Odile Jacob, Paris.

MERMET Laurent et BERLAN-DARQUE Martine (coord) (2009). *Environnement: décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, L'Harmattan, Paris.

MULLER Pierre (1984), *Le Technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Éditions ouvrières, Paris.

NONJON Magali (2006), « Quand la démocratie se professionnalise... », *Enquête sur les experts de la participation*, Thèse pour le doctorat en science politique, sous la direction de Frédéric Sawicki, Université Lille 2.

PALPACUER Florence, LEROY Maya, NARO Gérald (dir.) (2010), *Management, mondialisation, écologie: Regards critiques en sciences de gestion*, Hermès/Lavoisier, Paris.

PRIEUR Michel, GUIGNIER Armelle (2006), *État de l'art des questions soulevées par la participation du public aux travaux des instances internationales*. Rapport pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable, Centre International de Droit Comparé de l'Environnement.

REBER Bernard (2003), *Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans les processus de concertation et de décision politique. Postures techniques et multiples perspectives ouvertes par les sciences humaines et sociales appliquées aux TIC*. Rapport de recherche pour le programme CDE. MEDDTL.

REBER Bernard (2005), « Technologies et débat démocratique en Europe. De la participation à l'évaluation pluraliste », *Revue Française de Science Politique*, 55(5-6) octobre-décembre 2005, p. 811-833.

REBER Bernard (2006), « L'influence des facteurs institutionnels sur la délibération comme action politique » Lecture critique de l'ouvrage de Steiner *et al.* *Revue Française de Science Politique*, vol. 56 n°6, p. 1040-1045.

REBER Bernard (2007), « Entre participation et délibération : Le débat public et ses analyses sont-ils hybrides du point de vue des théories politiques ? », *Klesis – Revue philosophique : Philosophie et sociologie*, novembre 2007, p. 46-78.

REBER Bernard (2010a), « L'expertise éthique au risque de la délibération démocratique institutionnalisée ». *Revue de métaphysique et de morale*, 2010, 3, n° 67.

REBER Bernard (2010b), *La démocratie génétiquement modifiée. Sociologies éthiques de l'évaluation des technologies controversées*. Québec : Presses Universitaires de Laval.

ROOTES Christopher (2006), 8. Explaining the Outcomes of Campaigns against Waste Incinerators in England: Community, Ecology, Political Opportunities, and Policy Contexts, in Aaron M. McCright, Terry Nichols Clark (ed.) *Community and Ecology (Research in Urban Policy, vol. 10)*, Emerald Group Publishing Limited, pp.179-198.

SPANOU Calliope (1991), *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, L'Harmattan, Paris.

STIRLING Andy (2003), « Opening up or closing down? Analysis, participation and power in the social appraisal of technology », in LEACH M., SCOONES I., WYNN E. B., (eds.), *Science and Citizens, Globalization and the Challenge of engagement*, London, Zed Books.

VAN TATENHOVE J. P. M., LEROY P. (2003), Environment and Participation in a Context of Political Modernisation. *Environmental Values*, 12 (2003): 155-174.

WYNNE B. (1991), « Knowledges in context ». *Science, Technology, & Human Values* 16, 111-121.

ANNEXES

Liste des participants

- **Edward Andersson**
Involve
- **Marie-Christine Bagnati**
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE)
- **Hélène Balazard**
École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- **Étienne Ballan**
ARENES
- **Rémi Barbier**
Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (Irstea)
- **Bernard Barraqué**
AgroParisTech
- **Cécile Blatrix**
AgroParisTech
- **Jason Chilvers**
University of East Anglia
- **Matthew Cotton**
Exeter University
- **Laurence De Carlo**
École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)
- **William Dutton**
Oxford Internet Institute, University of Oxford
- **Jean-Marc Dzedzicki**
Réseau Ferré de France
- **John Forrester**
Stockholm Environment Institute
- **Albane Gaspard**
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
- **Steven Griggs**
De Montfort University

- **Phil Kearney**
Aarhus Convention
- **David Laws**
University of Amsterdam
- **Pieter Leroy**
Université de Nijmegen
- **Laurent Mermet**
AgroParisTech. Président du conseil scientifique du programme Concertation Décision Environnement
- **Kathryn Monk**
Environment Agency, Wales
- **Helen Pallett**
University of East Anglia
- **Judith Raoul-Duval**
ZOGMA
- **Bernard Reber**
Université Paris 4 – Sorbonne
- **Christopher Rootes**
School of Social Policy, Sociology & Social Research, University of Kent
- **Jaap Rozema**
University of East Anglia
- **Sandrine Rui**
Université Victor Segalen-Bordeaux 2
- **Olivier Soubeyran**
Institut de Géographie Alpine
- **Tom Wakeford**
Newcastle University
- **Tina Wegg**
University of East Anglia
- **Geoff Whitman**
Durham University

Programme du séminaire

Research on public participation in environmental making: approaches, contexts, stakes and perspectives across borders workshop

Tuesday 12th April 2011

Welcome and Workshop Introduction *SDK/SSEE, Laurent Mermet,
Concertation Décision Environnement Program*

- **Session One:** Transnational and national stakes of environmental public participation – and of environmental participation research
 - **Part One:** A brief overview of environmental participation in UK and of the associated research scene since the early 1980s.....*Jason Chilvers*
 - **Part Two:** A brief overview of environmental participation in France and of the associated research scene since the 1980s.....*Cécile Blatrix*
 - **Discussion**

- **Session One** (continued)
 - **Part Three:** Participation in international environmental decision-making, and international commitments on participation in national decision-making: why the Aarhus convention needs more trans-national research on public participation*Étienne Ballan*

- **Session Two:** Comparative research on environmental participation
 - **Part One:** Public Participation in the Implementation of the EU Water Directive in five countries*Pieter Leroy (NI)*
 - **Discussion**
 - **Part Two:** What make ICTs to participation... and affect, not only the publics but the science.....*Bernard Reber*
 - **Discussion**

- Round-table discussion on methodological issues in comparative studies on environmental participation
- End of session

Wednesday 13th April 2011

Sessions Three and Four will be devoted to joint mapping of issues in, structuration of and perspectives for the participation field. Participants may come prepared with their own mapping ideas, and ready to contribute to a partly self-organised, participatory work session.

- **Session Three:** Disciplines, theoretical perspectives and schools of thought
In this session, all participants will be invited to map the various positions and schools of thought in the UK and France. What disciplines are mobilised? What theories are used by whom? Are different positions defended by different groups? Is research on participation being institutionalised and how? What is at stake, academically and in terms of practice and politics?
- **Session Four:** The next decade of environmental participation: practical stakes, issues for research: breakout groups
Over the last three decades, the environmental participation (and participation research) scenes (British and French each on its own rhythm and modalities) have gone through successive and dramatically different phases. There is a feeling that after generalisation, then institutionalisation of participation, a new turn is coming. What may be, and what should be, next?
This session will start with breakout groups working in parallel on these questions. Outcomes will be reported to feed a general discussion.
- **Session Four (continued):** Reports of breakout groups and Plenary Discussion
- Final Discussion: Main Conclusions from Workshop

A written report will draw on the main points and results from the workshop. In this concluding session, we will recapitulate and organise the workshop's findings, in preparation of the report.

Présentation du programme Concertation Décision Environnement

Le programme Concertation Décision Environnement

La participation des citoyens occupe une place majeure dans la gestion des questions environnementales. L'un des objectifs du programme **Concertation Décision Environnement (CDE)** est de comprendre le fonctionnement et les enjeux de ces processus de concertation. Il est aussi d'analyser leur évolution et de tenter un retour d'expériences pour en améliorer les méthodes. Comme tous les programmes de recherche du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, **CDE concourt à faire progresser les travaux scientifiques et à enrichir les politiques d'environnement et de développement durable.**

1999-2005

Cette première phase du programme Concertation Décision Environnement a permis de relancer les recherches en sciences sociales dans le domaine de l'environnement et d'initier des travaux dans le champ, alors innovant, de la concertation. **Plus de 30 projets de recherche** ont permis d'encourager et de structurer les recherches faisant appel à un large éventail de disciplines des sciences de l'homme et de la société et de développer l'interdisciplinarité.

Des échanges intenses ont eu lieu entre chercheurs et praticiens de la concertation au sein de la plupart des projets de recherche et à l'occasion des séminaires organisés autour du programme. Les actes détaillés de ces séminaires ont été publiés et sont consultables sur le site de Concertation Décision Environnement.

2008-2013

Le programme est entré dans une deuxième phase en 2008 avec le lancement de **deux appels à propositions de recherche** (en 2008 et 2009) dont l'un des enjeux est de tirer le bilan des vagues d'expérimentations portant sur la manière de poser les problèmes d'environnement, d'en débattre, de gérer les conflits, et d'articuler cette concertation avec la décision.

Entre les deux phases du programme Concertation Décision Environnement, le contexte avait nettement évolué : tandis que le développement durable devenait un domaine de réflexion et d'action incontournable, la concertation se généralisait et de multiples expérimentations étaient menées. En France, le Grenelle de l'Environnement en 2007 a mis en lumière cette généralisation dans ses conclusions comme dans la procédure mise en place.

Cette phase, plus centrée sur le thème de l'analyse, de la critique et de l'évaluation de la concertation, est marquée par une exigence renouvelée de pertinence pour les politiques publiques, une ouverture à l'ensemble des thématiques du développement durable et une interdisciplinarité encouragée et élargie.

Les vingt projets de recherche sélectionnés dans le cadre de ces deux appels à propositions ont également mis en avant des terrains (comme le littoral, la ville ou les territoires d'outre-mer), des enjeux (montée en puissance des discussions théoriques, articulation des échelles de temps et d'espace) et des thématiques (professionnalisation de la concertation, effet de la concertation sur la décision et dimensions européennes et internationales).

Instances du programme

Comme pour la plupart des programmes de recherche du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, deux instances œuvrent à la gestion du programme : le conseil scientifique (CS) et le comité d'orientation (CO).

• Conseil scientifique

Composé de chercheurs, le conseil scientifique fixe les orientations scientifiques, prépare les appels à propositions de recherche, expertise les réponses, évalue les résultats des projets et initie des actions d'animation et de valorisation du programme. Sa composition est pluridisciplinaire (sociologie, socio-économie, philosophie, psychologie sociale, géographie, aménagement...). Il se réunit environ deux fois par an.

Président: **Laurent MERMET**, AgroParisTech/École nationale du génie rural, des eaux et des forêts.

Marc BARBIER, Institut national de la recherche agronomique • **Bernard BARRAQUÉ**, École nationale du génie rural, des eaux et des forêts • **Cécile BLATRIX**, AgroParisTech • **Loïc BLONDIAUX**, Université Paris 1 • **Daniel FIXARI**, École des mines de Paris • **Jean-Michel FOURNIAU**, Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux • **Pieter LEROY**, Nijmegen University, Pays-Bas • **Paul MATHIAS**, Collège international de philosophie • **Laurence MONNOYER-SMITH**, Université de technologie de Compiègne • **Dominique PESTRE**, École des hautes études en sciences sociales • **Michel PRIEUR**, Université de Limoges • **Denis SALLES**, Cemagref Bordeaux • **Alain SOMAT**, Université Rennes-II Haute-Bretagne • **Olivier SOUBEYRAN**, Institut de géographie alpine de Grenoble • **Marie-Gabrielle SURAUD**, Université Toulouse-III • **Karine WEISS**, Université de Nîmes.

• Comité d'orientation

Au comité d'orientation siègent des représentants d'associations, d'organismes publics, de ministères et de services d'État déconcentrés ainsi que du président du conseil scientifique du programme. Ce comité est chargé de définir les orientations stratégiques du programme, de déterminer les recherches prioritaires, de veiller à l'adéquation entre les projets retenus et de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme. Il se réunit deux fois par an et est présidé par le chef du service de la recherche du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Animation et valorisation scientifique

Une attention particulière est portée à l'animation scientifique du programme et à la valorisation des résultats de recherche afin d'assurer le transfert des connaissances produites vers les acteurs des politiques publiques, le monde associatif ou les organismes de formation.

Cela se traduit par de nombreux événements permettant la rencontre et le dialogue entre chercheurs et praticiens: colloques, séminaires thématiques, journées du programme, etc. Ces événements s'appuient sur les scientifiques impliqués et les connaissances produites et mobilisent également d'autres travaux et chercheurs, en France comme à l'étranger.

Les résultats du programme Concertation Décision Environnement feront l'objet d'une mise en débat au cours d'un colloque final en 2013.

Un soin particulier est également apporté aux publications du programme, de l'ouvrage collectif pointu aux résumés pour décideurs, afin de susciter l'intérêt et de répondre aux besoins d'un large panel d'utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Enfin, le site Internet www.concertation-environnement.fr, régulièrement mis à jour, est le lieu privilégié de l'information sur les activités du programme Concertation Décision Environnement.

Contacts

- *Responsable du programme au ministère*: **Marie-Christine BAGNATI** • Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie • Tour Voltaire 92055 La Défense Cedex • marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr • 01 40 81 33 36
- *Suivi du programme à l'ADEME*: **Albane GASPARD**, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie • 27 rue Louis-Vicat 75737 Paris Cedex 15 • albane.gaspard@ademe.fr • 01 47 65 22 24
- *Responsables de l'animation*: **Ghislaine GARIN-FERRAZ** et **Judith RAOUL-DUVAL** • Cité+ • cde@cite-plus.fr • 01 49 09 08 86.

Projets de recherche Concertation Décision Environnement 2008 -2013

- *Gestion des espaces naturels protégés et concertation: quels effets sur la décision?*
Christophe BOUNI — Bureau d'études ASCA
Rapport final en ligne (tome I et tome 2)
- *Décider en situation de crise: gestion des déchets, conflits et concertations (France, Italie Mexique).*
Patrice MELÉ — Université de Tours UMR CITERES
- *La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels*
Jean-Michel FOURNIAU — Département économie et sociologie des transports de l'INRETS
- *Formats de l'expression citoyenne dans les procédures locales de concertation: une comparaison européenne*
Laurence MONNOYER-SMITH — Université de Technologies de Compiègne
- *Les acteurs ordinaires dans les dynamiques de concertation liées aux questions environnementales*
Roland RAYMOND — Université de Savoie
- *Un parc national pour les calanques de Marseille? Construction territoriale, formes de concertation et principes de légitimité*
Valérie DELDREVE — CEMAGREF de Bordeaux et **Philippe DEBOUDT** — Université des Sciences et Technologies de Lille 1
- *Devenir et Transférabilité d'un dispositif de concertation publique: approche comparée de sites SEVESO*
Odile PIRIOU — Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique, CNRS-CNAM
- *Concevoir des projets urbains en intégrant l'expertise d'usage: observation et évaluation des apports d'un espace de travail collaboratif, pour améliorer la concertation publique*
Claudine GUIDAT — École nationale supérieure en génie des systèmes industriels
- *Le Grenelle de l'environnement: acteurs, discours, effets*
Pierre LASCOUMES et **Daniel BOY** — Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF)
- *La participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement en France et à l'étranger. Exigence démocratique, nécessité juridique*
Gérard MONEDIAIRE — CRIDEAU Université de Limoges
- *SEMIPAR — Secret militaire et participation: le cas des installations nucléaires de base et des installations classées pour la protection de l'environnement*
Philippe BILLET — Institut du droit à l'environnement — Université Jean Moulin — Lyon 3
- *Pratiques professionnelles, marchés & politique. Dispositifs de normalisation environnementale en viticulture et processus délibératifs*
Didier BUSCA — CERTOP Université Toulouse-le-Mirail
- *La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France: évaluation constructive et mise en perspective européenne*
Jodelle ZETLAOUI-LEGER — IUP Créteil

- *Concertation et coproduction de la propreté des rues. Terrains comparés à Mulhouse et Besançon (France), Rufisque (Sénégal) et Mohammedia (Maroc)*
Christian GUINCHARD — LASA Université de Franche-Comté
- *EQEEV — Éco-quartiers et expérimentations écologiques en ville: entre dynamiques participatives et logique des usages. Une étude comparative en France et en Catalogne*
Amandine GUILBERT — GRAC Université Lyon 2 et COPSAT Université de Barcelone
- *SPAMP — Prospective et concertation. Scénario pour les aires marines protégées*
Sébastien TREYER — CIRED AgroParisTech
- *HICQUAR — Histoire de la concertation dans la mesure et la régulation de la qualité de l'air: cadrages administratifs, neutralité scientifique et débordements citoyens*
Florian CHARVOLIN — MODYS CNRS
- *De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude: les acteurs locaux face au PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque*
Séverine FRERE — Université du Littoral
- *L'adaptation aux changements climatiques: perspectives historiques sur son cadrage théorique en aménagement*
Olivier SOUBEYRAN — Institut de géographie alpine
- *Vers un «nouvel esprit de la Démocratie», concertation instituée et mobilisation citoyenne autour de l'aménagement de l'éco-quartier intercommunal de l'Union-Roubaix, Tourcoing*
Majdouline SBAI — Université populaire & citoyenne (UTC) Roubaix

Commissariat général au développement durable

Direction de la recherche et de l'innovation

Tour Voltaire

92055 La Défense cedex

Tél : 01.40.81.21.22

Retrouver cette publication sur le site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable/>

Résumé

Lancé en 1999, le programme Concertation Décision Environnement (CDE) est un des programmes incitatifs de recherche du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Une première phase, conduite de 1999 à 2005, a permis de soutenir une trentaine de projets de recherche mobilisant différentes disciplines des sciences humaines et sociales sur les enjeux environnementaux, autour d'une question novatrice, celle de la concertation et de ses interactions avec la décision publique. Quand, en 2008, la deuxième phase du programme est amorcée, l'environnement est devenu un domaine reconnu d'investissement scientifique pour les chercheurs en sciences sociales et il en est de même pour la concertation. Les deux appels à projets lancés en 2008 et 2009 encouragent les chercheurs à renforcer l'interdisciplinarité et à développer des approches européenne et internationale de la recherche.

L'internationalisation du champ des recherches françaises sur la concertation dans le domaine de l'environnement est à l'origine de l'organisation d'un séminaire international dans le cadre du programme Concertation Décision Environnement, qui a réuni à Oxford en avril 2011 une vingtaine de chercheurs, essentiellement français et britanniques.

Ce document restitue les travaux de ce séminaire. À destination des praticiens de la concertation, des décideurs publics, des chercheurs en sciences sociales dans le domaine de l'environnement, il présente à la fois un état des lieux et des pistes de réflexion pour la recherche sur la concertation dans le domaine de l'environnement, tant au niveau national qu'international.



Dépôt légal : juillet 2012
ISSN : 2102-474X